

<p>Université Cheikh Anta Diop de Dakar [UCAD] Faculté des Lettres et Sciences humaines Département de Géographie</p>	<p>Société de Développement des Fibres Textiles [SODEFITEX]</p>	<p>Institut de Recherche pour le Développement [IRD]</p>
---	---	--



Organisation sociale, espace villageois  
et travail paysan au Sénégal Oriental.  
Exemple du village de Pathiab

Rapport de stage

*Présenté par :*

Alfousseynou COLY

PROGRAMME SENEGAL ORIENTAL  
(PSO)

Novembre 1999

---

## **DEDICACES**

---

*Je dédie ce travail :*

*Aux paysans du Sénégal ;*

*Aux agents et acteurs*

*du développement rural.*



---

## **REMERCIEMENTS**

---

Nous tenons à remercier toutes les personnes, toutes structures et institutions qui nous ont facilité le travail.

Nous tenons aussi à remercier nos encadreurs du Programme Sénégal Oriental (PSO) :

Messieurs :

Jean BOULET, pour son assistance constante, sa grande disponibilité et dont la sollicitude a permis l'élaboration de ce travail. Nous profitons de cette opportunité pour lui réitérer notre profonde gratitude.

Alioune BA, pour ses conseils et ses suggestions, qui nous ont permis d'améliorer le travail.

Paul NDIAYE, pour sa disponibilité, son assistance et ses conseils.

Nos remerciements vont également à :

Messieurs :

Le PDG de la SODEFITEX, Mamadou Lamine DIALLO ;

Le DG adjoint, Henri CLAVIER ;

Le Directeur de la Production Cotonnière (DPC), Michel CAMARA ;

Le Directeur du Développement Rural (DDR), Mamadou DIAGNE et son représentant à Dakar Abdou NDIAYE.

Nous réservons une mention particulière à Ronan GUEGUEN, Responsable de la Cellule Suivi Evaluation (SODEFITEX), pour sa disponibilité et l'intérêt particulier qu'il a accordé à notre travail.

A ces remerciements, nous associons les responsables du Programme Sénégal Oriental, Messieurs, Mamadou Moustapha SALL et Michel LESSOURD.

Nous devons des remerciements à Monsieur Yakham DIOP, qui nous a initié au traitement informatique et à Madame DIATTA née Annie DIATTA, pour son aide pendant la saisie.

Nos remerciements vont également à nos compagnons du PSO, Ibrahima NDIAYE, Thierno NDIAYE, Bocar NDIAYE, Ousmane GUEYE, Bakary KEÏTA, Ousmane Aliou NDIAYE, Diatou THIAW et Sagane THIAW.

*A Koussanar*, nous remercions :

Messieurs :

DIONE, le chef de secteur, Ousmane MBACKE, Malick CAMARA, Mamadou GUISSSE, tous en service à la SODEFITEX (secteur Koussanar), pour leur disponibilité et leur sympathie.

Au village de *Pathiab*, nos remerciements vont à :

L'ensemble des habitants ;

Le chef de village, Sara CAMARA et sa famille ;

L'ensemble des exploitations de notre échantillon ;

Messieurs :

Omar CISSE, Instituteur en poste à Pathiab ;

Kéba DANFHA, gestionnaire du GPC ;

Chéfou WALY, relais technique du GPC .

Ali WALY et Malamine DRAME, pour nous avoir facilité le travail de recherche.

Leur aide a été indispensable au moment de la collecte des données.

Aux villages suivants, nous remercions :

Le secrétaire administratif du Président de la Communauté rurale de Ndogo Babacar,  
Monsieur Samba NDIAYE ;

Les chefs de village de :     *Bountounko*, Mamoudou SIDIBE ;  
                                  *Demba Tay*, Ali DIALLO ;  
                                  *Ndogo Mbeuleup*, Babou NDAO ;  
                                  *Saré Doundou*, Samba DEM ;  
                                  *Keur Ndongo*, Mody DIA.

Nous n'oublions pas nos amis, parents et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce travail. Qu'ils trouvent en ces lignes une grande reconnaissance et nos sincères remerciements.

---

## ***LISTE DES SIGLES***

---

<b>ABP.</b>	:	Association de Base de Producteurs
<b>CFDT</b>	:	Compagnie Française de Développement des Fibres Textiles.
<b>D.G.</b>	:	Directeur Général
<b>GIE</b>	:	Groupement d'Intérêt Economique.
<b>GPC</b>	:	Groupement de Producteurs du Coton.
<b>IRD</b>	:	Institut de Recherche pour le Développement.
<b>OMVG</b>	:	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
<b>SODEFITEX</b>	:	Société de Développement des Fibres Textiles
<b>SONAGRAINE</b>	:	Société Nationale des Graines Oléagineuses
<b>P.D.G.</b>	:	Président Directeur Général
<b>P.D.S.</b>	:	Parti Démocratique Sénégalais
<b>P.S.</b>	:	Parti Socialiste

---

## AVANT PROPOS

---

Ce rapport est la suite du premier qui a été restitué à la SODEFITEX en novembre 1998.

Dans le premier rapport intitulé « *Suivi et évaluation des systèmes de production à Pathiab* », nous avons mis l'accent sur l'approche quantitative. L'essentiel du travail a été présenté sous forme de résultats statistiques.

C'est pourquoi la méthodologie de suivi et les temps de travaux agricoles des cinq exploitations échantillonnées ont été largement développés, de même que des indicateurs agricoles ; rendement, productivité, bilan, compte d'exploitation.

Dans ce second rapport qui porte sur « *Organisation sociale, espace villageois et travail paysan au Sénégal Oriental. Exemple du village de Pathiab* », on insistera sur l'approche qualitative, le fonctionnement socio-politique du village, les aspects socio-économiques la gestion et les systèmes de production (agricole et pastorale).

Quelques aspects quantitatifs seront évoqués, tel le nombre de jours de travail effectués par paysan.

Pour compléter et vérifier certaines informations nous avons effectué une visite d'une semaine ( du 03 au 11/05/1999 ), à Pathiab et dans les villages alentours( Demba Tay, Bountounko, Ndogo Mbeuleup, Ndogo Babacar, Saré Doundou, Keur Ndongo).

Ce qui nous a permis d'apprécier le comportement des paysans vis à vis de la culture du cotonnier et de vérifier les possibilités d'extrapolation sur les superficies cultivées par actif.

---

## INTRODUCTION GENERALE

---

Le village de Pathiab fondé par le royaume du Wouli a servi de lieu de résidence aux rois qui ont eu à occuper le trône, quant ce dernier a été dévasté par les envahisseurs wolof du Sine Saloum. La capitale a alors été transférée au village de Sine et les successeurs des monarques s'installèrent à Mandiancounda, actuellement situé dans la Communauté Rurale de Ndogo Babacar.

Le site de Pathiab était resté longtemps abandonné et inhabité, avant d'être occupé par les ancêtres des populations actuelles.

Ce village appartient à la Communauté Rurale de Ndogo Babacar, Arrondissement de Makacolibantang, Département de Tambacounda et la Région du même nom.

Il est limité par Ndogo Mbeuleup au nord, à l'est par Tiéval, au sud-est par Saré Doundou, au sud par Nkolol, au sud-ouest par Keur Ndongo, à l'ouest par la forêt.

Ce village manding qui compte quelques Peul se caractérise par une forte organisation sociale traditionnelle. Cet aspect transparaît dans la morphologie de l'espace habité (habitat et habitation), dans les organisations socio politiques et socio économiques qui animent et gèrent le fonctionnement du village.

Si la gestion des ressources (production végétale, animale) se fait sur une base traditionnelle, le conservatisme au niveau des valeurs traditionnelles n'est pas synonyme de refus de développement, même si celui-ci est d'origine externe.

Ceci explique la généralisation de la culture attelée et l'intégration de cultures commerciales (l'arachide et le cotonnier).

Ce rapport sera articulé autour de deux parties :

Dans la première partie, nous présenterons le village, son contenu humain, ses caractéristiques sociales et son organisation traditionnelle.

Dans la seconde partie, nous insisterons sur la gestion du terroir villageois et le travail paysan.

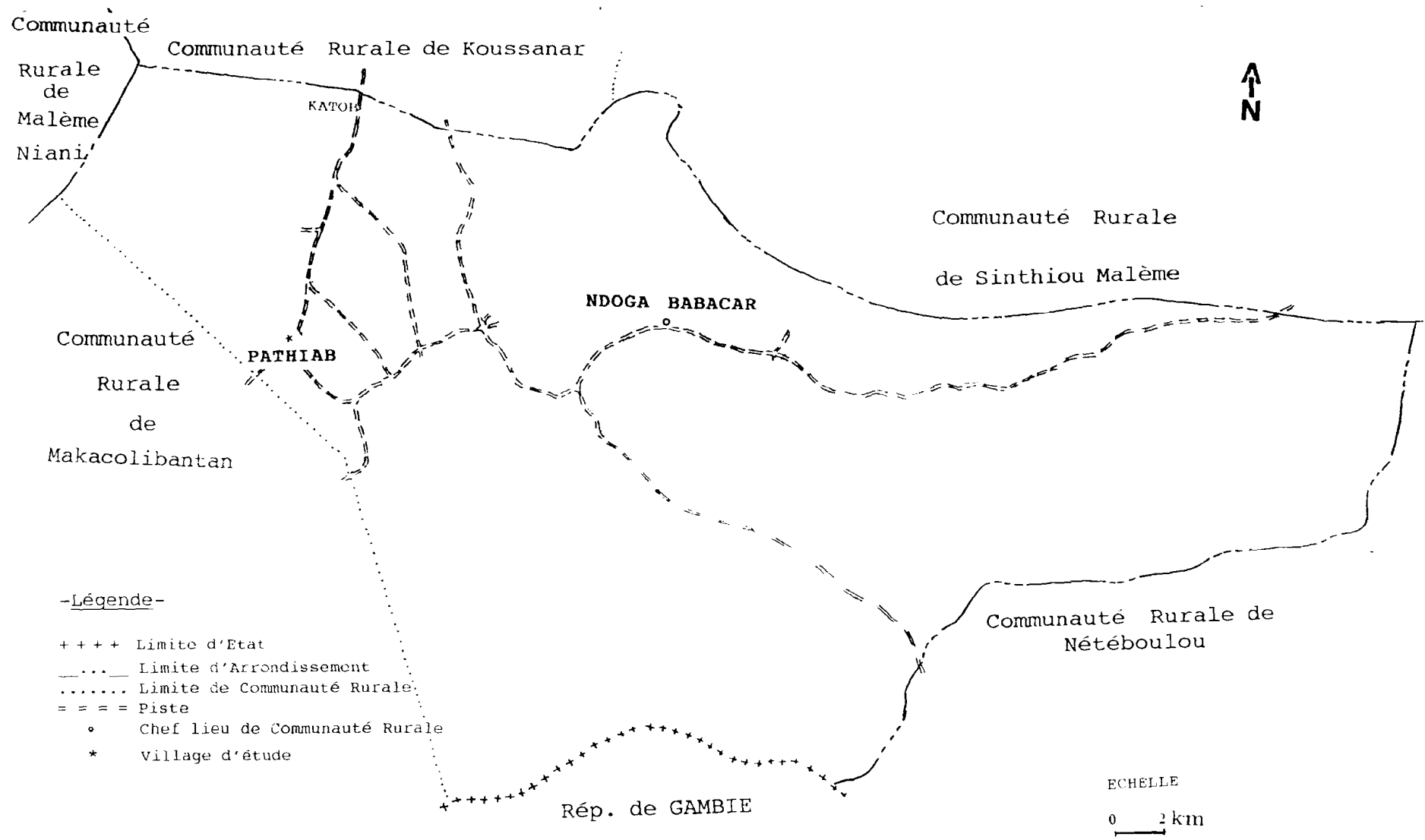
**PREMIERE PARTIE :**  
**PRESENTATION DU TERROIR VILLAGEOIS**

**Chapitre 1** : Présentation du village et contenu humain

**Chapitre 2** : Organisation villageoise



Carte 1 : Situation de Pathiab.



-Légende-

- ++++ Limite d'Etat
- ...— Limite d'Arrondissement
- ..... Limite de Communauté Rurale
- = = = = Piste
- o Chef lieu de Communauté Rurale
- \* village d'étude

ECHELLE  
0 — 2 km

Source : I.G.N

## **INTRODUCTION**

Ce village localisé dans la Communauté rurale de Ndogo Babacar est habité par les mandingue. Il a été d'abord le lieu de résidence des futurs rois du Wouli, avant d'être occupé par les familles WALY et CAMARA. Ces dernières ont accepté de diriger le village en se transmettant la chefferie. Ce transfert de la chefferie traditionnelle d'une famille à une autre ne peut se faire sans heurts.

Ainsi dans un première chapitre nous présenterons le village et son contenu humain ; dans un second nous traiterons de l'organisation villageoise.

---

## **CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU VILLAGE ET CONTENU HUMAIN**

---

### **1.1. SITUATION ET SITE**

Le village de Pathiab se trouve dans la Communauté Rurale de Ndogo Babacar, Arrondissement de Makacoulibantang, département de Tambacounda et dans la Région du même nom.

Le village se situe sur le 14<sup>ème</sup> degré de longitude ouest, à 16 km au Sud de Koussanar, au bord d'une route latéritique construite en 1985 par la SODEFITEX. Il occupe un site de plaine surmontée au Sud et à l'Ouest par un plateau cuirassé.

### **1.2. HISTORIQUE ET CREATION ACTUELLE DU VILLAGE**

#### **1.2.1. PATHIAB dans le contexte du royaume Wouli**

Pathiab était un hameau de Madina, capitale du royaume Wouli, à 6 km au nord de cette capitale. Cette dernière se trouve actuellement dans la Communauté Rurale de Makacolibantang.

La création du village serait liée à la situation d'insécurité que vivait le roi vis-à-vis de son successeur qui se trouvait être son jeune frère. Ce dernier avide de pouvoir tenta d'empoisonner son frère pour occuper le trône.

Mais le secret de cet attentat fut révélé par un serviteur. Pour punir son acte, le jeune frère ne fut pas choisi comme successeur. Le choix se porta sur un autre frère.

Pour garantir le règne du roi dans la capitale (Madina), on décida de créer un village de résidence pour son futur successeur. Ce dernier ne reviendrait dans la capitale que pour prendre les rênes du royaume.

Le successeur porta le titre de « *Pathiab némang* » une fois installé dans ce village.

Le nom du village de Pathiab viendrait du royaume du Wouli.

Un « *Pathiab* » en manding est une botte de branchage, et le terme de « *némang* » signifie un lieu bon à vivre. Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le village fut détruit en même temps que la capitale du royaume par une invasion wolof. Ce qui entraîna le transfert de la capitale à Sine Ouli, et le Pathiab s'installa à Mandiancounda situé au sud-est de la Communauté Rurale de Ndogo Babacar.

### 1.2.2 Création du village actuelle

Quelques années après l'invasion wolof, les familles Camara et Waly en provenance de Koumbidia situé à 2 km au Sud de Koussanar reviennent à Pathiab. Car ces derniers rencontraient d'énormes difficultés avec la classe dirigeante de Koumbidia.

Le retour à Pathiab se fit avec l'autorisation de la classe dirigeante du village de Madina.

C'est ainsi que Nounkou Sara CAMARA et Kany Sara WALY quittèrent définitivement Koumbidia pour s'installer à Pathiab. Ils y seront rejoints par d'autres familles, et Nounkou Sara CAMARA, oncle maternel de Kany Sara WALY sera nommé premier chef du village.

### 1.3. PATHIAB VILLAGE INTERDIT AUX AUTORITES

Le village est théoriquement interdit aux autorités (Préfet, Sous-Préfet, Gouverneur) de l'administration territoriale. Cet interdit remonte à la période d'occupation du site par le «*Pathiab némang* ». Ce dernier successeur désigné du roi recevait des cadeaux en nature (bœufs, moutons, chèvres etc..) de la part des villages alentours. Mais son frère qui dirigeait le royaume venait récupérer tous ces biens. Le «*Pathiab némang* » ne pouvant plus accepter l'attitude de son grand frère décida d'appeler un marabout pour protéger le village contre les agissements de ce dernier. Si le roi voit le village ou y vient, il mourra. C'est pourquoi quand il traversait ce village il se voilait la face pour ne pas voir le village.

Depuis ce temps les populations actuelles qui ont occupé le même site avec un petit décalage vers le nord ouest sont protégées des visites des autorités administratives et territoriales. La violation de cette interdiction par l'autorité à toujours été synonyme de mauvais sort, se manifestant par un licenciement, un accident ou la mort.

On cite les noms de quelques autorités( Sous- Préfets) qui ont été victimes de ce maléfice. Il s'agit de :

.Diamé SIGNATE chef coutumier à Makacolibantang, qui trouva la mort après son passage à Pathiab.

. Amadou Séga SY, Chef d'arrondissement à Makacolibantang en 1972. De retour d'une réunion à Tambacounda passe au nord du village pour contourner celui-ci. Mais son véhicule tombe en panne et s'enfonce dans la boue. Pour demander l'aide des populations il marchait en reculant vers le village. Malheureusement quelques jours après, il aura un accident de la circulation dans lequel il trouvera la mort.

. Mr DIALLO, Sous Préfet à Koussanar en 1995, a été la dernière victime. Il est entrée par erreur dans le village jusqu'à hauteur de la mosquée pour s'en rendre compte. Il a ensuite fait demi tour en contournant le village pour aller à Keur Ndongo. Quelques jours après, il eut mal aux yeux, il envoya 500 francs cfa et de la cola pour demander des excuses aux habitants du village.

Malgré cette demande, il sera limogé de cette fonction pour devenir instituteur, avant d'être réhabilité dans ces fonctions de Sous préfet quelques années plus tard.

D'autres Sous Préfets (dont les populations ignorent les noms), ont été victimes de cette interdiction, comme celui qui est venu réclamer les impôts. Il sera victime d'un accident de la circulation qui lui a valu une fracture à la jambe.

Pour réclamer les impôts le Sous- Préfet et le chef du village se retrouvent sous un arbre situé à environ deux cents mètres de l'espace habité

Les autorités politiques( le Président du Conseil Rural et les députés), les autorités militaires et para militaires(gendarme, policier, douanier) ne sont pas atteintes par le mauvais sort qui hante l'esprit des Sous Préfets, Préfets et Gouverneurs en poste à Tambacounda.

Pathiab n'est pas la seule localité de l'Arrondissement interdite aux autorités. D'autres villages du Sénégal comme Kolibantang, Koungheul Socé, etc.. le sont aussi aux autorités.

## **1.4. ESPACE HABITE**

### **1.4.1. Morphologie villageoise**

Le village se présente sous la forme d'un village tas. C'est un habitat groupé. Il s'agit d'un groupement compact Les concessions sont disposées autour d'une place centrale. Actuellement avec la croissance démographique le village s'étale vers le Sud et le Sud-Est. Les concessions sont contiguës ou séparées par une ruelle.

L'espace habité, que nous avons levé à la planchette topographique «chaix»,en janvier 1998 occupe une superficie de 2,9 hectares.

### **1.4.2. Place centrale**

Elle représente le centre du village. Elle joue un rôle très important dans son fonctionnement.. Sa localisation est le premier critère du choix d'un site d'habitat pour la société mandingue.

C'est sur cette place que l'on convoque les réunions du village, par le biais d'un messenger.

Sur cette place sont érigés au nord à l'est et au sud trois abris. Ces abris appelés "bentégn" en manding, servent de lieu de repos, de causeries, de réunions à la population masculine. Chaque abri est destiné a un groupe de personnes.

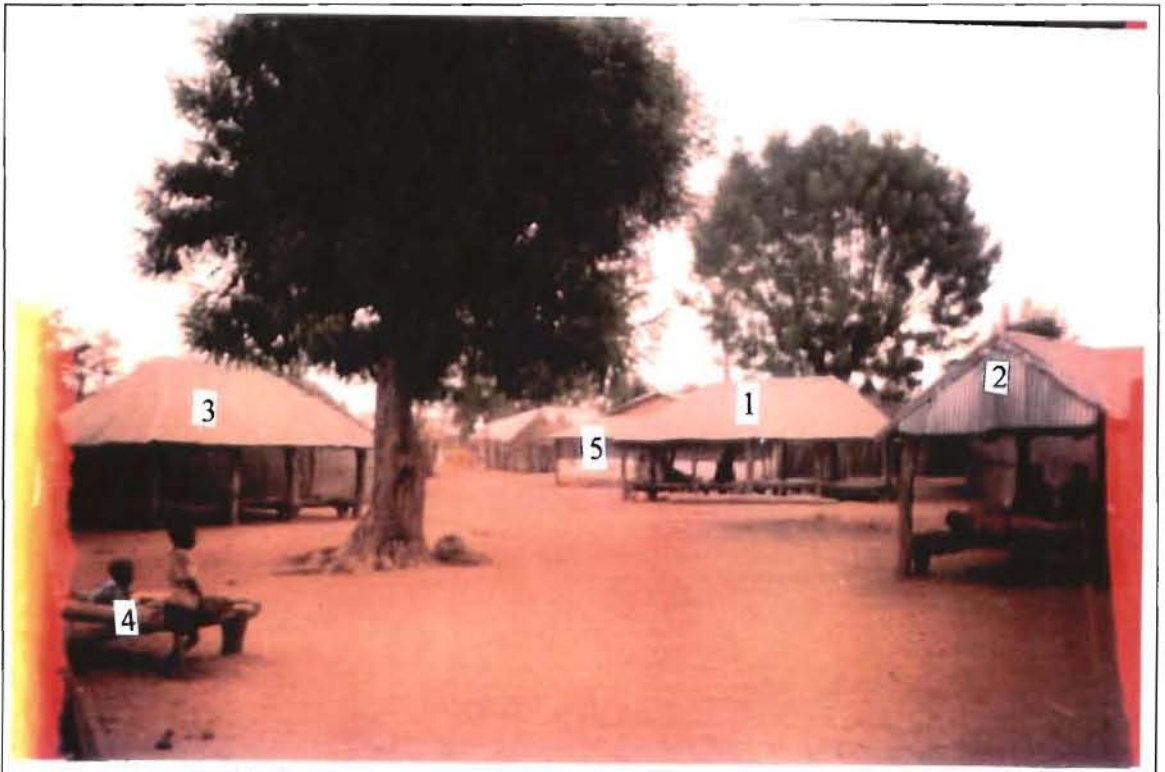
L'abri situé à l'est est occupé par les anciens. C'est là que se tiennent toutes les réunions du village et celles du conseil du village.

Le "bentégn" situé à l'ouest est destiné aux enfants. C'est là que l'association des jeunes du village tient ses réunions.



*Cliché A.COLY. Déc. 1997.*

**Photo n° 1** : L'abri destiné aux anciens (Lieu de réunion des chefs de concession)



*Cliché A.COLY. Déc. 1997.*

**Photo n° 2** : La place centrale du village de Pathiab.

1- Abri des anciens  
4- Banc des enfants

2- Abri des jeunes adultes  
5- Mosquée

3- Abri des jeunes garçons

L'abri situé au Sud, est celui des adultes mariés. Presque tout le monde se regroupe sous cet abri, laissant vide celui situé au nord, destiné aux jeunes garçons. L'entretien de cette place est du ressort des jeunes. D'ailleurs, grâce à l'argent de ces derniers les toitures des trois abris ont été refaites en tôles.

Toutes les activités ou festivités (lutte traditionnelle, danse de tam-tam etc..) du village ont lieu sur cette place.

Les femmes n'ont pas le droit de s'asseoir sous un abri. En cas de festivité, elles viennent avec un banc ou une chaise.

### **1.4.3. Concession**

Les concessions ont une forme généralement circulaire. Elle compte deux portes, une d'entrée qui fait face à la place publique et une de sortie qui mène vers les champs.

A l'intérieur de la concession, les cases sont disposées de façon géométrique (cercle, triangle carré) séparées par des clôtures en tiges de sorgho. Cette disposition permet de laisser au centre un espace, la cour où se trouve un abri servant de lieu de repos aux membres de la concession.

A l'entrée de chaque case sont installés ces mêmes types d'abris "bentegno ", couvert d'un toit en paille appelé " biret ". Ce toit sert d'abri, de lieu de séchage des céréales et des ustensiles.

Il y a aussi le grenier commun "fourouba" dans lequel est stockée la production céréalière de toute l'exploitation. Le grenier individuel "kamagnagne " ou " kounédigne ", se trouve dans un espace à l'arrière des habitations. C'est aussi là que sont installées les toilettes aux cloisons faites de tiges d'arbustes ou d'herbes.

### **1.4.4. Habitation**

Les cases sont rectangulaires, rondes ou carrées construites en briques crues et couvertes d'un toit de paille ou de tôles.

Il y a aussi des habitations de type moderne (en dur ou semi dur), surtout dans les familles aisées, notamment les deux familles fondatrices du village.

L'équipement, sommaire est formé de lits rudimentaires ou modernes. L'éclairage se fait à l'aide d'une lampe à pétrole ou d'une lampe traditionnelle(bouteille + mèche).

## **1.5. INFRASTRUCTURES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIO-EDUCATIFS**

\* La piste de production construite en 1985 par la SODEFITEX, n'est plus praticable en toute saison. Elle nécessite une restauration.

Cette route a néanmoins permis le désenclavement de tous les villages qui la bordent vers Koussanar

\* La case de santé : Elle est dirigée par un paysan formé à Tambacounda pour les soins primaires. Sa tâche se résume au pansement des plaies et à la vente des comprimés.

\* Le puits forage : Outre les cinq puits situés dans les concessions, nous avons un puits forage qui en dehors de l'utilisation domestique permet d'abreuver le bétail en saison sèche. Les populations qui veillent à sa gestion n'ont pas accepté son utilisation par les pasteurs nomades originaires de la vallée du fleuve Sénégal. Ces derniers ont trouvé refuge dans le village voisin de Ndogo Mbeuleup. Ce refus est lié à l'importance du cheptel villageois. Par contre les populations ont donné leur accord pour le pâturage des animaux transhumants.

\* Le magasin : Il été construit par la SODEFITEX pour le stockage des intrants destinés à la culture du cotonnier. On y stocke aussi la semence d'arachide de la coopérative villageoise.

\* La boutique : Elle a été ouverte par un ancien émigré, revenu à cause d'un accident de travail . Elle permet de réduire les déplacements sur Koussanar.

\* La mosquée : Elle est destinée aux cinq prières quotidiennes. Une nouvelle mosquée est en construction depuis le 11 avril 1999 sur le site de la première. Son financement provient de l'argent de la coopérative d'arachide et des jeunes. D'ailleurs ces derniers sont chargés de la fabrication des briques.

Pour la prière du vendredi les populations(quelques habitants) se déplacent jusqu'au village de Talébé, situé à 5 km au sud de Pathiab.

\* L'école : Le village a étrenné sa première classe de CI en Janvier 1998. Pour cette année académique 1998/1999, c'est la classe de C.P.(Cours Préparatoire) qui a fonctionné avec 41 élèves dont 34 élèves originaires du village et le reste des villages alentours(Keur Ndongo et Madina).

Les enfants scolarisables de 6 à 14 ans de la population résidente sont 63. Ce qui fait un taux de scolarisation brut de 54 %. Ce faible taux est liée à l'arrivée tardive de l'école française dans le village et au fonctionnement d'une seule classe depuis deux ans.

Le taux de scolarisation des jeunes garçons(85%) est plus élevé que celui des filles(31%). Les causes de ce faible taux de scolarisation des filles sont liées au rôle réservé à la femme.

## **1.6. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE**

### **1.6.1. Répartition de la population**

La population totale du village s'élève à 359 habitants, dont 17 absents(recensement de mai 1999).

Deux concessions sont parties en 1999. Celle d'un Diakhanké arrivée en 1996 en provenance de Dialacoro(village situé à quelques km de Tambacounda). Le chef de cette concession avait comme activité principale l'exploitation du charbon de bois. Il est parti au village de Bountounko, à 6 km au nord de Pathiab.

La seconde concession comptait 2 personnes. Lors du décès du chef de famille sa veuve est allée rejoindre ses parents en République de Gambie.

Par contre entre 1998 et 1999, il y a eu la création de trois nouvelles concessions issues de l'individualisation d'anciennes exploitations. Il s'agit de concessions qui comptaient deux exploitations.

Le village compte actuellement 22 exploitations réparties dans 21 concessions.

Tableau 1 : Répartition de la population par ethnie, par concession et par exploitation

Ethnie	Mandingue	Peul	Total
Effectif	326	33	359
Pourcentage(%)	91	9	100
Nombre de Concessions	20	1	21
Pourcentage(%)	95	5	100
Nombre d'exploitations	20	2	22
Pourcentage(%)	91	9	100

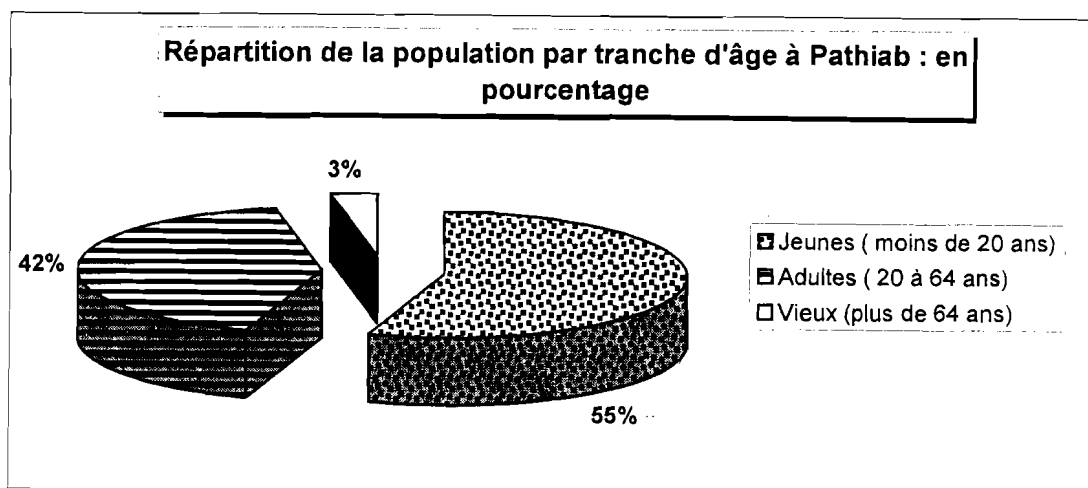
*Source : A. COLY.1998.*

La majorité des habitants est constituée par l'ethnie mandingue fondatrice du village qui compte 20 concessions et représente 91 % de la population totale.

La répartition par sexe montre que la population masculine constitue 51 % de la population totale, les femmes sont 49 %.

La répartition par âge montre que les jeunes de moins de 20 ans représentent 55 %. Alors que les adultes et les vieux sont respectivement 42 et 3 % de cette population.

Graphique 1 :



*Source : A. COLY, 1999.*

### 1.6.2. Mouvement naturel de la population

Le nombre de naissance entre juillet 1998 et mai 1999 a été de 12 enfants, contre 15 entre juin 1997 et juin 1998.

Quant au nombre de décès il s'élève à 10 personnes( entre juillet 1998 et mai 1999), et 6 personnes (entre juin 1997 et juin 1998).

Ce qui fait au total 27 naissances et 16 décès entre 1997 et 1998.



**\* Quelles sont les périodes et les causes des décès ?**

Les décès survenus en 1999, ont eu lieu entre les mois de février et d'avril, avec un pic en février - mars. Durant cette période (entre le 1<sup>er</sup> et le 13 mars) nous avons enregistré 5 décès dans le village tous liés à l'épidémie de méningite. Cette dernière n'a pas épargné les villages de Madina( 6 cas de décès), Bountounko et Demba Tay.

En avril 1998, nous avons eu trois décès successifs les 15, 20, et 30 avril. Mais là il s'agissait de personnes âgées et d'une fille en état de grossesse.

Est-ce une pure coïncidence d'avoir des décès répétés à un moment précis de l'année ?

Pour les cas de méningite déclarés, il y a eu les passages de l'infirmier basé à Ndogo Babacar, le 17 mars puis celui du Médecin chef des Grandes Endémies de Tambacounda, le 18 mars 1999. Ce dernier a injecté 162 doses à la population infantile, moyennant la somme de 50 francs cfa la piqûre

D'une manière générale les malades sont acheminés à Koussanar(situé à 16 km de Pathiab), à l'aide d'une charrette attelée.

Il y a lieu de réfléchir sur l'éventualité d'une création d'un poste de santé dans cette localité qui polarisera tous les villages environnants et jusqu'à la frontière avec la République Gambienne.

---

## CHAPITRE 2 : ORGANISATION VILLAGEOISE

---

### 2.1 STRUCTURES SOCIO-POLITIQUES TRADITIONNELLES

#### 2.1.1. Autorité du chef de village ou " alcalo "

Il gère les affaires du village. Il s'occupe de la gestion du patrimoine villageois.

La chefferie est assurée par les familles, WALY et CAMARA. Depuis leur installation le plus âgé de ces deux familles est choisi comme chef du village. Par conséquent la chefferie alterne entre les WALY et CAMARA.

Ce sont donc, trois concessions qui assurent la direction du village (une CAMARA et deux WALY).

Le problème de la succession a commencé après la mort du sixième chef du village, qui était un WALY. Son successeur devait être choisi dans la famille CAMARA, par respect du critère de choix. Mais, il y eu une opposition farouche des WALY prétextant que ce dernier était trop âgé. Par conséquent, c'est son jeune frère qui dirigera le village.

Après plusieurs assemblées, la logique de la succession triompha et le plus âgé, issu de la famille CAMARA, devint chef du village.

#### 2.1.2. Imam

Il détient le pouvoir religieux. Il dirige toutes les cérémonies (mariage, baptême) et les prières quotidiennes.

L'imam, né dans le village, est un Peulh Firdou mandinguisé originaire de la Guinée Bissau.

Il est chargé, d'enseigner le Coran aux enfants du village. Il reçoit aussi des talibés des villages alentours ou de la République de Gambie ect...

#### 2.1.3. Messager ou "Kankoularo"

C'est l'intermédiaire entre le pouvoir politique et la population. C'est un homme de classe servile qui joue ce rôle. Il assure la diffusion des informations, ou la convocation des réunions. Les nouvelles sont transmises dès la tombée du jour, sur la place centrale.

La convocation des réunions des jeunes se fait à l'aide d'une corne de bœuf.

On bat le tambour, quand il s'agit d'un appel urgent(incendie) pendant le jour, au moment où les populations sont dans les champs de brousse.

#### 2.1.4. Conseil du village

Il est formé du chef de village et de quelques personnes âgées. Sa composition n'est pas homogène, les membres sont invités selon le problème à résoudre.

Il est généralement convoqué pour une affaire qui dépasse les compétences du chef du village, au niveau interne comme externe(divagation des animaux etc..).

### 2.1.5. Clan ou "Kabilo "

Il existe dans ce village deux clans appelés " kabilo ", issu des deux familles fondatrices du village.

Le clan regroupe, les familles issues d'un même lignage et ayant un ancêtre commun.

C'est ainsi que l'ancêtre des WALY, s'appelait Dialali KEÏTA, et était originaire du Mandé ( dans l'actuelle Rép. du Mali).

A partir, du Boundou, Dialali KEÏTA migra vers l'ouest. Il eut plusieurs fils dont Mamady, qui s'installa à Lamincoto. Ce dernier est le père de Kany Sara WALY, co-fondateur du village.

Quant à l'ancêtre des CAMARA, Facolly, il est né aussi dans le Mandé. Un de ses fils, Diougou, installé à Niani Koumbidia (dans le Département de Kaffrine) est le père de Nunkou Sara CAMARA, co-fondateur du village de Pathiab.

La taille du "kabilo " s'est renforcée par l'accueil d'étrangers qui seront considérés par la suite comme, des esclaves. D'autres esclaves capturés à la suite des guerres ou tout simplement achetés par leur maître ont été intégrés à la famille.

L'esclave, dans le "kabilo " doit travailler pour les nobles " foro ". Et ces derniers en contre partie doivent s'occuper de lui, pour le nourrir, l'habiller et lui fournir des parcelles de culture.

### 2.1.6. Famille

Elle correspond aux concessions dirigées par un chef qui décide de l'attribution des terres. Cette famille élargie est regroupée autour d'un " sinkiro " ou exploitation, d'un grenier commun et de parcelles communes ou " fourouba ".

Au sein de cette famille, les hommes utérins peuvent exploiter une parcelle commune appelée " kamagnagne ". Le chef de "kamagnagne " est l'aîné. Il s'occupe des problèmes de ses jeunes frères. Il choisit les parcelles à cultiver pour son groupe. Nous verrons dans la troisième partie, le rôle économique du grenier " kamagnagne ".

Le " dimbaya " représente la famille étroite, parent et leurs enfants, habitant dans la concession.

## 2.2. STRUCTURES SOCIALES

### 2.2.1. Société hiérarchisée

Dans ce village mandingue, nous avons les nobles, les esclaves et les gens de métiers.

**\*Les nobles ou " foro " :** ils représentent les gens libres du village. On les trouve dans douze concessions.

**\*Les esclaves ou " djogno " :** ils ont ce statut à la suite d'une capture, lors d'une guerre ou ils ont été achetés par un noble. Généralement, ils portent le nom de famille de l'acquéreur noble. Leur rôle actuel est de dépecer les animaux tués dans le village. Ils sont regroupés dans sept concessions.

Dans cette même classe, on trouve les batteurs de tam-tam du village.

**\*Les gens de métiers ou «gniamakalo » :** le village ne possède pas de cordonniers appelés «karankawé » en mandingue. Pour les besoins de cordonnerie on doit se rendre au village de Madina.

Le village compte une concession de forgeron ou « noumo » en mandingue. Ce dernier est originaire du village de Faticounda (Communauté Rurale de Maka).

Au niveau de l'occupation de l'espace villageois, il n'y a aucune différenciation. Ce sont les nobles au sein du " kabilo " qui s'occupent et protègent les familles esclaves en payant leurs impôts. En contre partie, l'esclave travaille pour le compte du noble.

Actuellement, s'il y a un baptême dans une famille noble, ce sont les esclaves qui se chargent de distribuer la cola. S'il s'agit d'une famille esclave, les nobles distribueront la cola aux gens. Nous avons le même cas de figure pour la recherche d'une fille en mariage. Le démarcheur ou " sognaro ", est choisi dans une famille esclave pour les démarches d'un mariage entre nobles. Et vice-versa, pour les démarches d'un mariage entre esclaves.

### 2.2.2. Division sociale du travail et rôle de la femme

Le rôle de la femme dans la concession se limite aux activités domestiques(cuisine, linge etc..). Elle peut couper le bois mort en brousse, mais n'a pas le droit de le transporter. C'est, donc son mari qui doit le faire.

La femme se charge aussi du revêtement du sol des cases, avec les bouses de vaches. Elle fournit les ingrédients pour les sauces.

Pour marquer la différence entre les sexes, certains noms de famille sont changés selon que l'on est homme ou femme.

C'est ainsi que pour les familles suivantes, nous avons :

Homme		Femme
DANFAKHA	<i>devient</i>	DAMBA
SIGNATE	<i>devient</i>	DIAMBA
DEMBELE	<i>devient</i>	DANSIRA
KEÏTA	<i>devient</i>	SOUKO
BAYO	<i>devient</i>	BAKHAYOKO
CISSOKHO	<i>devient</i>	SAKILIBA
DANSOKHO	<i>devient</i>	SONSONTE

Source : A. COLY, 1999.

Pour les autres noms de famille (CAMARA, WALY etc..) il n'a aucun changement.

### 2.2.3. Mariage

#### 2.2.3.1. Rôle de l'intermédiaire ou "sognaro"

Toute conclusion d'un lien de mariage se fait avec un démarcheur appelé "sognaro". Ce dernier sert d'intermédiaire entre les deux familles, celle du prétendant et celle de la fille.

Si le prétendant habite un autre village, le "sognaro" est choisi dans le village de la fille. Il se chargera d'informer la famille de la fille de l'arrivée du prétendant et de récupérer la dot que ce dernier a apportée

Si la future belle- mère veut que le prétendant vienne exécuter certaines opérations culturelles, c'est lui qui se chargera de l'en informer.

Donc le "sognaro" est le tuteur de ce dernier. C'est pourquoi il est le seul habilité à régler les différents qui opposent le couple.

#### 2.2.3.2. Acte de fiançailles ou "foutou sito"

L'acte de fiançailles appelé "foutou sito" a lieu un jeudi après midi avec un certain nombre d'objets symboliques appelés "noncola", qui ont une signification dans la vie du couple. Il s'agit de :

\* une vieille daba : elle symbolise la pérennité du mariage. Ce qui signifie que seule la mort les séparera. Cette daba est ensuite jetée en brousse par les parents de la fille.

\* un sac de sel : C'est un ingrédient à tous les plats de cuisine. Ce qui présage un bon mariage. Il sera distribué à l'ensemble des concessions du "kabilo".

\* une botte de sorgho : Sa signification justifie le renforcement du mariage. Tant que les êtres humains continueront à consommer les céréales, le couple ne connaîtra pas le divorce.

\* le pagne blanc ou "fataro" : il symbolise la clarté. C'est ce pagne que la femme portera le jour du mariage.

\* les cent noix de cola : la cola a une valeur universelle. Aucune cérémonies ne se tient sans qu'elle soit distribuée.

#### 2.2.3.3. Dot

Le processus de la dot est enclenché lorsque les parents de la fille acceptent de donner leur fille en mariage.

Le prétendant donne à la famille 50000 francs cfa (cinquante mille francs cfa). Cette somme constitue le "domorro" qui veut dire, manger.

Cet argent est partagé entre tous les membres de la famille quelque soit leur lieu de résidence. Avant la célébration du mariage pendant un délai qui peut durer plusieurs années, le prétendant doit verser au fur et à mesure la somme de 100 000 francs cfa (cent mille franc cfa). Cette somme permettra à la fille d'acheter des habits et des ustensiles de cuisine.

Le prétendant doit aussi offrir une vache et un taureau à la famille de la fille. Celle-ci prend la vache, son père et ses oncles prennent le taureau  
C'est pourquoi dans cette société les femmes possèdent des têtes de bétail.

### **Problèmes liés à la pratique de la dot.**

Le coût élevé de la dot est à l'origine de la lenteur du processus de célébration des mariages  
C'est la raison pour laquelle les jeunes en âge de se marier pratiquent une culture commerciale, surtout si leurs parents ont peu de moyens financiers.  
La dot en bovin a provoqué la disparition des troupeaux dans certaines familles.

#### **2.2.3.4. Rôle du prétendant vis à vis des beaux parents**

Il s'agit du travail que le prétendant doit exécuter obligatoirement auprès des beaux parents. cette forme de travail appelée "bitanbarro" se fait sur la demande de la belle mère.  
Le prétendant se chargera d'exécuter au moins une opération culturale par année, dans la parcelle de la belle mère.  
Le prétendant est à la disposition des futurs beaux parents. S'il ne répond pas à un appel, on lui demande des explications par l'intermédiaire d'un émissaire. Le prétendant, à défaut de se déplacer, doit envoyer une personne chez les beaux parents ou payer une amende.

#### **2.2.3.5. Célébration du mariage**

La fille avant de gagner le domicile conjugal doit acheter tout ce qui lui est nécessaire, ustensiles de cuisine, vêtements etc., avec les cents mille francs cfa.  
Elle reçoit aussi des cadeaux de ses proches qui ont reçu l'argent destiné au "domorro".  
Son père peut aussi vendre le taureau qui lui a été offert pour augmenter le trousseau de sa fille.

#### **2.2.3.6. La Femme et le bétail**

Grâce à la dot la plupart des femmes possèdent des têtes de bovins. Prenons par exemple cette exploitation qui compte un troupeau de bœufs de quarante et une têtes, 95% du bétail appartient à quatre femmes. Parmi ces dernières, le cheptel des deux femmes ayant un âge compris entre cinquante et cinquante cinq ans constitue plus de 68% des têtes.  
Dans une autre exploitation, le cheptel bovin appartenant aux femmes constitue 20% du cheptel total.

## **2.3. ORGANISATIONS SOCIO-ECONOMIQUES**

### **2.3.1. Groupement féminin**

Il y a un groupement qui regroupe l'ensemble des femmes du village. Sa gestion est assurée par les femmes d'une seule concession, ce qui pose problème vis-à-vis des autres femmes. Le trésorier (un homme) est incapable de présenter un bilan financier cohérent, parce qu'il a eu à

accorder des crédits non remboursés. Toutes les activités se résument aux opérations agricoles (sarclage ou récolte). L'argent obtenu devait permettre de financer l'achat d'un moulin à mil.

### **2.3.2. Coopérative villageoise**

C'est une coopérative arachidière qui permet aux paysans d'obtenir la semence. Le taux de remboursement était fixé à 100 %. C'est-à-dire que le paysan qui emprunte un sac doit en rembourser deux après récolte.

Depuis la campagne agricole 1998/1999, ce taux est descendu à 50 %.

### **2.3.3. Association de travail collectif : « Kafo »**

Il y a une prolifération de groupes de travaux collectifs qui interviennent lors des opérations de sarclage et de récolte. On compte trois groupes pour les hommes, trois pour les femmes et d'autres pour les jeunes filles.

Le travail se fait par demi-journée. Les associations de femmes interviennent de 9 heures à 14 heures 30 minutes, celles des hommes peuvent intervenir le matin ou le soir.

La rémunération se fait toujours après la commercialisation de la production. Ce qui signifie que si la production n'est pas bonne, il n'y aura pas de paiement.

#### **2.3.3.1. Association à l'échelle du village**

##### **\* Les femmes**

Dans le village nous avons vu qu'il existe une association regroupant toutes les femmes. Elle est assimilée à un groupement féminin ou à un G.I.E, son tarif est de 10.000 f.cfa/demi-journée. Pendant la campagne agricole 1997/1998, elle n'a exercé aucune activité, mais en (1998/1999), elle a effectué deux opérations de sarclage.

Il y a aussi l'association de jeunes filles du village qui a été sollicitée pour une opération de sarclage.

##### **\* Les hommes**

L'association des jeunes garçons et adultes mariés du village, à un tarif de 20.000 f.cfa le matin et 15.000 f.cfa l'après-midi, surtout pour les opérations de sarclage. Ce tarif est revu à la hausse pour une sollicitation à l'extérieur du village. Nous avons noté 22.500 f.cfa/matin et 17.500 f.cfa /après-midi.

Pour des raisons de non-paiement de certaines opérations effectuées les années dernières, l'association avait décidé de suspendre ses activités en 1997/1998.

En 1998/1999 cette association a été sollicitée par deux fois dans le village voisin de Ndogo Mbeuleup pour le sarclage.

Lors de l'une de ses opérations elles ont été rémunérées en nature (un taureau).

### 2.3.3.2. Associations de classes d'âges

L'association qui regroupait l'ensemble des femmes du village, s'est scindée en trois. Les regroupements se sont faits par affinité. Leur tarif varie en fonction de leurs effectifs.

Tableau n° 2 : Associations des femmes du village de Pathiab

<b>Association</b>	<b>Effectif</b>	<b>Prix/demi-journée</b>	<b>Présidente</b>
<b>1</b>	24	6 500 f.cfa	Méta WALY
<b>2</b>	18	5 000 f.cfa	Fanta WALY
<b>3</b>	14	4 500 f.cfa	Ndiamba DANSO

*Source : A. COLY. 1999.*

Le regroupement par affinité ne tient pas compte de la classe sociale des unes et des autres. Chaque association demande dix noix de cola et 100 f.cfa de tabac en poudre, le jour de l'exécution de l'opération.

Il y a aussi quatre associations de jeunes filles.

Tableau n° 3 : Associations des jeunes garçons

<b>Classe d'âge</b>	<b>Effectif</b>	<b>Matin</b>	<b>Soir</b>
Jeunes(12-25ans)	16	5 500 francs cfa	4.500 francs cfa
Enfants(9-12 ans)	12	1 000 francs cfa	750 francs cfa

*Source : A. COLY 1999.*

L'association des jeunes réclame au moment de l'exécution de l'opération, dix noix de cola et 6 cornets de tabac. Les enfants réclament cinq noix de colas et cinq bonbons.

Toutes ces associations n'ont travaillé que le soir. Le tarif de la matinée n'est qu'indicatif.

Tableau n°4 : Nombre de demi-journées et type d'intervention des associations de femmes

<b>Association</b>	<b>Nombre de demi-journée/ intervention</b>		<b>Somme totale à percevoir</b>
	<b>Sarclage</b>	<b>Récolte</b>	
1	3	0	19 500 francs cfa
2	4	4	40 000 francs cfa
3	2	2	18 000 francs cfa

*Source : A. COLY. 1999.*

Les associations de femmes sont beaucoup plus intervenues pour le sarclage que pour la récolte. La récolte concerne le maïs, le coton et le vannage des arachides, surtout pour l'association 2. Cette dernière a été plus sollicitée que les autres.



Tableau n° 5 : Nombre de demi-journées et type d'intervention des associations de garçons

Association	Nombre de demi-journée/sarclage	Somme totale à percevoir
Jeunes(12-25ans)	6	27 000 francs cfa
Enfants(9-12 ans)	1	750 francs cfa

*Source : A. COLY. 1998.*

Les associations de jeunes interviennent surtout pour le sarclage. L'association des jeunes a été sollicitée 6 fois, soit une recette théorique de 27.000 francs cfa.

Mais seul, quatre exploitants ont pu honorer leur engagement. Ce qui fait une recette de 18.000 francs cfa. Pour cette campagne agricole 1998/1999, l'association des jeunes a effectué douze sorties pour le sarclage, dont trois dans les villages voisins ( Saré Doundou, Keur Ndongo, Ndogo Mbeuleup).

### 2.3.3.3. Utilisation des revenus obtenus par les associations

#### \* Les femmes

L'argent obtenu permet aux femmes d'acheter des vêtements ou d'obtenir des crédits pendant la période de soudure.

Les femmes de l'association 1, se sont partagées les recettes des deux dernières campagnes agricoles (1997/1998 et 1998/1999) et chacune a reçu la somme de 1350 francs cfa.

Quant aux femmes de l'association 3, elles ont acheté des tissus et chacune en a reçu 5 mètres. Il s'agit des recettes de la campagne agricole 1997/1998. Et pour les gains de la campagne suivante, elles ont eu chacune 1600 francs cfa.

#### \* Les hommes

L'association des hommes, jeunes et adultes mariés confondus, a offert la somme de 50 000 francs cfa pour la construction de la mosquée du village.

L'association des jeunes garçons (12 -25 ans), a acheté un ballon de football pour l'équipe du village.

Ces deux associations comptent investir l'argent qui reste, dans l'achat de céréales qui seront revendues pendant la période de soudure.

En définitive, nous pouvons dire qu'il y a beaucoup plus d'association de femmes que d'hommes.

Pour les femmes on compte trois associations de femmes mariées, quatre de grandes filles et une de jeunes filles.

Ces associations de travail sont une spécificité des villages mandingues. Les villages wolof (Ndogo Babacar, Keur Ndongo) et Peul (Saré Doundou) sollicitent ces différentes associations au moment des sarclages.

### **2.3.4. Groupement de Producteurs de Coton (GPC)**

Le GPC anciennement appelé ABP, est animé par la SODEFITEX. Il est formé d'un bureau dont la majorité des membres a été alphabétisée en mandingue. Certains des paysans ont été formés à la comptabilité, à la gestion et à la technique de production agricole. Elle compte aussi quelques personnes âgées afin de crédibiliser le bureau vis à vis du pouvoir traditionnel local.

Le GPC possède du matériel agricole (2 houes et 1 pompe insecticide), qu'elle met à la disposition des exploitants. Cette location permet au GPC. d'avoir des sources de financement. Les autres sources proviennent du surplus des pesées effectuées à l'usine d'égrenage à Tambacounda. En période de soudure elle offre des crédits aux chefs d'exploitations, à un taux d'intérêt de 25 % après la commercialisation des produits agricoles.

Ce qui signifie que, si vous contractez un crédit de 5 000 francs cfa vous rembourserez après la récolte la somme de 6 250 francs cfa. Ce qui fait une somme de 1 250 francs cfa. au profit du GPC.

Une somme a été débloquée pour financer la construction de la mosquée.

### **2.4. STRUCTURE D'ENCADREMENT ET D'APPUI**

#### **\* La SODEFITEX**

Créée le 2 mai 1974, elle a pris le relais de la CFDT.

Elle a en charge la promotion du développement rural, surtout le développement de la culture du cotonnier au Sénégal Oriental et en Haute Casamance.

Elle assure aussi : l'alphabétisation des paysans, le crédit agricole et l'équipements en matériel agricole, la production animale, l'hydraulique villageoise, les pistes de production et l'animation des GPC.

La SODEFITEX a permis l'alphabétisation de plusieurs jeunes adultes du village. Ces derniers se retrouvent pour la plupart dans le bureau de GPC.

Elle a aussi favorisé la formation d'un Auxiliaire de l'élevage, d'un gestionnaire et d'un Relais technique. Ils représentent la société auprès des populations locales.

Les principales réalisations sont la construction de la route latéritique qui a permis le désenclavement du village vers Koussanar. C'est pourquoi les besoins en services (marché, santé etc..) se font dans ce chef lieu d'Arrondissement au détriment de Ndogo Babacar.

#### **\* La SONAGRAINE**

Elle intervient à travers l'octroi de semence d'arachide et d'engrais aux paysans. Pour la campagne agricole 1997/1998 seules cinq exploitants ont pu obtenir de la semence.

Selon les paysans le taux de remboursement de la semence d'arachide de leur coopérative est meilleur que celui de la SONAGRAINE.

Pour la campagne agricole 1998/1999 la majeure partie des exploitants du village ont obtenu de la semence d'arachide à la SONAGRAINE.

## **2.5.STRUCTURE POLITIQUE MODERNE (CONSEIL RURAL)**

La Communauté Rurale de Ndogo Babacar compte 84 villages. Les Peul y sont les plus nombreux, suivi des Mandingue, des Wolof, des Diakhanké et des Sarakholé.

Le Conseil Rural est composé de 25 conseillers du Parti Socialiste(P.S.) et 3 du Parti Démocratique Sénégalais(P.D.S.), soit 28 conseillers ruraux.

Le rapport , nombre de villages/ nombre de conseillers, montre qu'il y a un 1 conseiller pour 3 villages. Mais la réalité est autre, car le chef lieu de Communauté Rurale compte 7 conseillers.

Le village de Pathiab possède un Conseiller Rural, du Parti Socialiste(P.S). Il s'agit du petit frère de l'actuel chef de village.

La nouvelle loi sur la décentralisation confère aux collectivités locales l'autonomie financière et la gestion de ses affaires. C'est donc de manière concrète un transfert des compétences au niveau local.

L'instance dirigeante n'a aucun contrôle sur les exploitants de charbon de bois, ni sur les camions qui le transportent. L'extraction de sable n'est pas contrôlé, non plus, les camions créant des pistes et extrayant du sable dans les parcelles de cultures.

Le Conseil Rural ne parvient pas à collecter les impôts dans tous les villages. Moins de 50 % des impôts sont collectés. C'est pourquoi, le budget prévisionnel n'est jamais respecté et le paiement des membres du bureau se fait avec un retard. Depuis un certain temps, le Conseil Rural est incapable de réaliser des infrastructures dans les villages.

Par ailleurs, seule la gendarmerie verse 60 % des amendes forfaitaires à la suite des saisies effectuées dans l'espace de la Communauté Rurale.

Le Conseil Rural a attribué des terres à deux personnes à hauteur de 20 hectares à Koradia Ouolof et de 70 hectares à Kanapéko.

## **Conclusion**

Malgré la forte hiérarchisation de cette société, nous assistons à une mutation de celle-ci. Les relations d'antan qui liaient nobles et esclaves se limitent actuellement à quelques aspects marginaux. Au sein du village la division sociale de l'habitat n'est pas perceptible.

Les dispositions liées à la décentralisation ont permis au village d'avoir un conseiller rural. Ce dernier facilite le rapprochement entre le village et l'administration territoriale. D'autant plus que ce village est interdit au autorités.

Nous assistons à une synergie entre le pouvoir traditionnel et le pouvoir moderne. Ainsi la présidence du GPC n'est pas monopolisé par les deux familles dirigeantes. Mais les personnes âgées issues de ces familles sont intégrées dans le bureau.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**GESTION DU TERROIR VILLAGEOIS**

**Chapitre 1 :** Gestion de l'espace et Systèmes de production

**Chapitre 2 :** Travail paysan et Gestion de la production

## INTRODUCTION

Selon Pelissier et Sautter, le terroir est "une portion de territoire appropriée, aménagée, et utilisée par le groupe qui y réside et en tire ses moyens d'existence"<sup>1</sup>.

Dans un premier chapitre nous traiterons de gestion de l'espace et des systèmes de production et dans un second chapitre nous aborderons le travail paysan.

---

### CHAPITRE 1 : GESTION DE L'ESPACE ET SYSTEMES DE PRODUCTION

---

#### 1.1. GESTION DE L'ESPACE VILLAGEOIS

##### 1.1.1. Régime foncier

Il établit les relations entre l'homme et la terre. La terre donne les ressources disponibles pour la nourriture des populations.

Le premier critère pour les populations est de trouver des terres fertiles en quantité suffisante.

Le système foncier est lignager et les terres appartiennent aux exploitations.

L'exploitation agricole ou « *sinkiro* » en mandingue, est « une unité de production et de consommation organisée autour d'un grenier commun (...). Plusieurs « *sinkiro* » peuvent cohabiter dans une même concession appelée « *corda* » en mandingue. Dans ce cas, le « *corda* » devient une unité d'habitation avec un partage des ressources agricoles par les différentes exploitations. Mais dans la plupart des cas, le « *corda* » et le « *sinkiro* » sont indissociables et le chef de concession est en même temps le chef d'exploitation »<sup>2</sup>. Ce dernier se charge de gérer le patrimoine foncier de l'exploitation.

Les exploitations actuelles ont hérité des terres qui ont été occupées par leurs ancêtres. Ceci explique qu'il n'y a pas d'espace non approprié. Même si l'espace n'est pas exploité pour des raisons de fertilité ou de proximité de parcours des troupeaux, il appartient à une exploitation. Les terres sont cédées aux nouveaux venus à titre d'usage par l'exploitation propriétaire. Cette dernière peut ne pas s'adresser au chef de village pour l'octroi de parcelles à un étranger.

Ce droit d'usage peut aboutir à un droit de propriété à condition que ce dernier exploite cette parcelle de manière continue. Ce qui peut à la limite se faire pour les champs de la première auréole de culture permanente. Mais dans les champs de brousse, le paysan ne peut pas exploiter continuellement la même parcelle.

---

<sup>1</sup> Pelissier (P) et Sautter (G) : Bilan et perspective d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969) n° 37,38,39 p. 22

<sup>2</sup> COLY (A) : Suivi et évaluation des systèmes de production à Pathiab, Rapport de stage, 1998, p.9.

Ainsi les jeunes qui voulaient un terrain de football pour leur équipe ont essuyé le refus d'un chef d'exploitation qui n'a pas voulu mettre une partie de sa parcelle à leur disposition. Ils ont évoqué la possibilité d'aller rencontrer le président de la Communauté Rurale pour régler ce différend. Ce qui prouve que les populations connaissent les nouvelles lois sur la décentralisation et les attributions du Conseil Rural.

La caractéristique principale dans ce village quant à l'appropriation des terres est qu'une fois le site à habiter fixé, toute la partie arrière de la concession constitue les parcelles de l'exploitation.

Les premières exploitations ont toutes installées leurs champs de cases ou de brousse derrière leur espace habité.

### **1.1.2. Structuration de l'espace villageois**

Le terroir villageois est divisé en trois unités.

#### **1.1.2.1. Espace habité**

Il porte les concessions, les habitations et les infrastructures (magasin, place centrale puits...)

#### **1.1.2.2. Espace cultivé**

##### **\*Champs de cases ou " dandagno "**

Il s'agit des champs situés autour du village, cultivés en permanence et régénérés par les déjections des bovins. Le troupeau y est parqué dès la fin des récoltes.

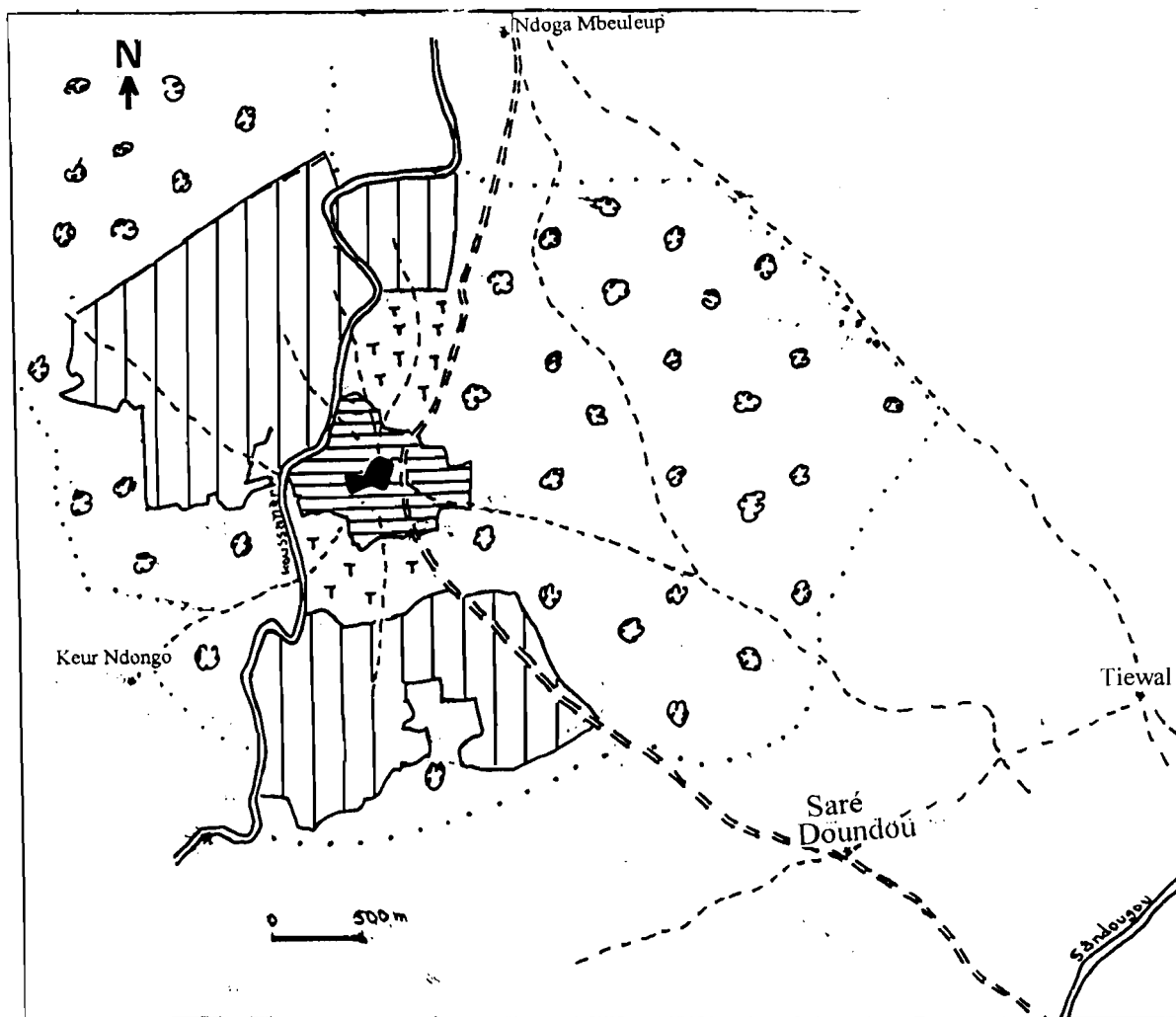
Les sols fumés juste après les récoltes (novembre à février) et au moment des premières pluies donnent de bons rendements.

Les champs portent les cultures de maïs ou de sorgho qui nécessitent une fumure animale et des labours à la pelle. Alors que les champs de mil souna, moins exigeant sont régénérés par les cendres issues de l'incinération des tiges de la précédente récolte. Le labour se fait par simple grattage à la houe sine à l'état sec ou humide.


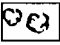


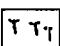

##### **\*Rizières ou " faro "**

Cet espace occupe la vallée " faro " inondable en hivernage. C'est un bras du fleuve Sandougou. Cette vallée située à l'ouest du village constitue la limite entre la première auréole et les champs de brousse situés à l'ouest appelée " farabacoto " (qui signifie les champs se trouvant derrière la grande rivière. Cette dernière est bordée par une forêt galerie constituée de *Mitraguna inermis* appelée " djougno " en mandingue.

**Carte n° 2** : Terroir villageois de Pathiab.



Source : A. COLY, Fond Orthophoto OMVG Janv. 1982- Janv. 1983

<b>Légende</b>	
* Village alentours	
=== Route latéritique	 Champs de brousse
---- Piste	 Espace boisé
..... Limite du village	 Cours d'eau
 Espace habité	 Zone tampon
 Champs de culture permanente	

### **\*Champs de brousse ou " kénalto "**

Ces champs sont soumis à une rotation de culture entre l'arachide, le coton, le sorgho, quelque fois le mil souna et la jachère.

La rotation dans l'espace (assolement) peut- être triennale avec déplacement en bloc de tous les champs. Les champs mis en jachère sont laissés à la vaine pâture.

Cette partie est inégalement occupée. Nous avons une exploitation au nord, quatre au sud et dix-sept à l'Ouest et au sud-ouest.

Dans la partie Est du village, nous avons un bois qui a été interdit à la coupe pour le charbonnage. C'est aussi la zone de parcours des troupeaux.

#### **1.1.2.3. Espace pâturé**

C'est un espace réservé aux troupeaux, pour son parcours vers les mares et vers les champs de brousse. Au Nord et au Sud, une zone non cultivée sert de couloir pour le passage des troupeaux en hivernage. Elle constitue la limite entre les champs de brousse et la première auréole de culture permanente.

## **1.2. SYSTEME DE PRODUCTION AGRICOLE**

### **1.2.1.Rôle des greniers et organisation du travail**

Au sein des exploitations, il y a des champs communs « *fourouba* », des champs individuels « *kamagnagne* » et une répartition du travail agricole.

#### **1.2.1.1 Le « fourouba »**

Le champ de « *fourouba* » porte les cultures céréalières destinées à la consommation de l'exploitation. Il s'agit de cultures de maïs, de mil souna et de sorgho. Elles requièrent l'intervention de tous les membres de l'exploitation.

Pour les opérations de labour, de semis et de sarclage, les travaux s'effectuent par demi-journée ; de 8 heures à 14 heures. Il y a quatre demi-journées qui vont, du samedi au mardi inclus pour ces travaux collectifs. Les autres jours et les après-midi sont réservés aux champs individuels.

#### **1.2.1.2.Le « kamagnagne »**

Ces champs portent généralement les cultures de rente : arachide et coton.

Mais le « *kamagnagne* » peut-être cultivé en céréale comme le sorgho. Il assure la consommation au moment où le grenier collectif « *fourouba* » est épuisé.



En ce moment, les chefs de « *kamagnagne* » sortent la ration en se relayant jusqu'à la prochaine récolte. Et, à partir de cette période chaque chef de « *kamagnagne* » peut commercialiser la production restante.

**Tableau n°6** Fonctionnement des greniers individuels "kamagnagne" dans une exploitation (de fin juillet à début octobre).

<b>Grenier "kamagnagne"</b>	<b>Nombre de jours</b>
1	22
2	21
3	15
4	27
<b>Total</b>	<b>85</b>

*Source : A.COLY.1999.*

Par exemple dans cette exploitation ou "sinkiro" les greniers "kamagnagne" ont été utilisés plus de quatre-vingt jours, avant la consommation de la nouvelle production.

On y compte quatre « kamagnagne » et chacune d'elle a sorti la ration pour le nombre de jours indiqués au tableau n° 6.

Le rôle que joue le « kamagnagne », suppose que son chef doit disposer de moyens techniques de production (matériel et animaux de trait), pour arriver à relayer le grenier collectif quand il sera épuisé.

#### **\* Les limites du « kamagnagne »**

- Dans le cas où les terres sont insuffisantes, la cession d'une parcelle précédemment cultivée par un « kamagnagne » pour un champ de "fourouba" peut poser un problème, car le chef d'un "kamagnagne" peut s'opposer à la cession de cette parcelle qu'il souhaite exploiter cette année. Ce dernier a dans l'esprit que la succession culturelle qu'il a effectuée lui permettra d'avoir un bon rendement en y cultivant une céréale.

- Le chef de « kamagnagne » peut déclarer que son grenier est épuisé, pour réserver un stock important qu'il va vendre, avant les premières récoltes.

- Un autre, peut dire qu'il a une petite famille. Donc, il fournit la ration quotidienne pour peu de jours. Par exemple le « kamagnagne » n°3, a sorti moins de céréales de son grenier, parce qu'il ne compte que quatre personnes sur un total de quarante quatre (tableau n° 6). Ce déséquilibre peut favoriser la dislocation de l'exploitation.

- Dans d'autres exploitations, un « kamagnagne » peut commencer à vendre (surtout en septembre), les céréales au moment où ses demi-frères des autres "kamagnagne" contractent des crédits (céréalière, financier) pour assurer la ration quotidienne pour tous les membres de l'exploitation.

### **\* Quelles sont les périodes de ventes des céréales du "kamagnagne" ?**

Les ventes s'effectuent le plus souvent au mois de septembre, car la deuxième quinzaine de ce mois correspond à la récolte du maïs hâtif et du mil souna.

Les paysans s'empresent de vendre le stock de céréales (surtout le sorgho) de la précédente récolte, dans les marchés hebdomadaires afin d'échapper à la chute des prix.

Nous insisterons surtout sur les quantités de céréales vendues au mois de septembre. C'est ainsi que le chef du « kamagnagne » n° 4 (tableau n° 6), qui a cependant le plus contribué à la compensation du déficit céréalier du grenier de toute l'exploitation, a vendu, au total 735 kg de sorgho au marché hebdomadaire de Sinthiou Malème :

le 04 septembre 1997, à 110 f.cfa/kg ;  
le 27 septembre 1997, à 75 et 100 f.cfa/kg .

Un autre exploitant a vendu 125 kg de sorgho au marché hebdomadaire de Ndogo Babacar :

le 04 septembre 1997, à 140 francs cfa/kg ;  
le 11 septembre 1997, à 125 francs cfa/kg .

Enfin, un autre exploitant a écoulé 81,700 kg de sorgho, au marché hebdomadaire de Koussanar, le 25 novembre, entre 100 et 75 francs cfa/kg .

### **1.2.2. Formes de main-d'œuvre externe à l'exploitation (Intervenants extérieurs)**

Cette force extérieure à l'exploitation intervient sous forme, d'entraide, rémunérée en nature ou en espèce (associations, saisonniers...).

Ici nous insisterons sur les formes d'intervention autres que les associations de travail collectif "kafo " (en manding) dont nous avons parlé précédemment.

Quelle que soit sa forme, cette force intervient pour les opérations de sarclage et de récolte.

#### **1.2.2.1. L'entraide**

Elle se fait spontanément par invitation. Pour cette dernière forme, l'intéressé lance un appel "kiliro "(en manding), par un intermédiaire qui diffuse l'information à tous les habitants du village. Elle se fait généralement au moment des récoltes (coton et sorgho).

C'est ainsi que pendant la campagne agricole 1996/1997, un exploitant a utilisé cette entraide pour la récolte de son champ de sorgho. Cette forme d'entraide peut se faire entre villages.

L'autre forme d'entraide est volontaire et individuelle. Dans ce cas, le paysan qui a apporté son concours rentre avec une rémunération en nature (bottes de sorgho). Donc cette forme, qui au départ est une aide, se concrétise finalement, par une rémunération en nature, soit une forme de salariat.

Elle intervient pour la récolte du sorgho, du maïs, le vannage de l'arachide, le transport et le stockage des céréales.

Pour ce qui concerne la récolte, le transport ou le stockage des céréales (sorgho, mil souna), le « salarié » reçoit une botte par jour. Cette rémunération est appelée « khakoubarro » en mandingue.

Une exploitation a ainsi rémunéré seize bottes de sorgho, pendant la récolte et six après son transport et son stockage, soit vingt deux bottes au total.

Pour le vannage de l'arachide, les femmes ou filles qui le font, rentrent tous les deux jours avec le récipient qui a servi au vannage rempli d'arachide.

### 1.2.2.2. Travail rémunéré ou « safoubarro »

Il porte sur toutes les opérations culturales. La tarification par demi-journée s'établit ainsi :

Labour et semis	= 1.500 francs cfa (deux personnes)
Sarclage à la houe sine	= 1.500 francs cfa (deux personnes)
Sarclage à la daba	= 500 francs cfa (une personne)

Mais cette tarification fait souvent l'objet de négociations et l'on passe d'une rémunération en temps à une rémunération par corde, donc par surface cultivée.

Ainsi un chef d'exploitation agricole a gagné entre les mois de juillet et octobre, en travaillant dans le village ou ceux des alentours, la somme totale de 34.750 francs cfa (trente quatre mille) répartit ainsi :

Sarclage	= 20.000 francs cfa
Récolte (mil souna et battage de l'arachide)	= 6.750 francs cfa
Coupe du bois	= 8.000 francs cfa

Cette somme lui a permis d'acheter des céréales pour compenser le déficit vivrier de son exploitation.

### 1.2.2.3. « Bitanbarro » ou Travail d'un prétendant aux futurs beaux-parents

Le prétendant doit venir effectuer au moins une opération culturale (depuis le défrichement jusqu'à la récolte), dans le champ de sa future belle-mère.

Le prétendant qui habite un autre village vient toujours avec ses amis. Il renforce son effectif avec les jeunes fournis par son intermédiaire appelé "sognarro " en manding. Les autres amis du village peuvent lui venir en aide.

#### \* Limites et les avantages de cette pratique

L'inconvénient de cette pratique c'est que les actifs de certaines exploitations négligent leurs propres parcelles pour aller travailler chez les autres

Par exemple un prétendant, invité à battre les arachides de sa future belle-mère, s'est déplacé dans un village situé dans la Communauté Rurale de Makacolibantang avec dix jeunes du village. Le séjour a duré quatre jours.

On peut aussi demander au prétendant d'exécuter toutes les opérations culturales. Par exemple, un prétendant et ses amis ont consacré les heures suivantes dans une parcelle d'arachide :

Labour et semis (en juin)	: 39 h
Sarclage (en août)	: 28 h 45'
Déterrage (en novembre)	: 48 h 45'

Grâce à l'intervention de ce dernier, le rendement de cette parcelle a atteint 900 kg/hectare, car les semis et les sarclages ont été effectués à temps.

#### **1.2.2.4 Travail saisonnier ou « sourgheu »**

Il y a aussi les travailleurs saisonniers qui résident dans le village toute la saison des pluies. Ils sont logés et nourris et disposent d'une parcelle.

Théoriquement, le saisonnier doit travailler, quatre jours pour son logeur et le reste de semaine pour son compte.

Durant la campagne agricole 1997/1998, le village n'a reçu que quatre saisonniers, deux de la Gambie, un de Guinée-Bissau et un de la Communauté rurale de Makacolibantang.

L'autre contingent de travailleurs saisonniers salariés est constitué par les Peulh Firdou. Ces derniers sillonnent les villages en périodes de sarclage et de récolte. Leur travail est apprécié par les populations. Ils travaillent individuellement ou en groupe. Ils n'ont que leur force. Le temps de travail journalier par actif est supérieur à 10 heures.

Certaines exploitations ont bénéficié de leur concours pour la récolte du sorgho et le battage de l'arachide.

Ainsi un groupe de quatre saisonniers salariés a gagné dans une exploitation la somme de 8.000 francs cfa (en 110 heures), pour 2 jours et 1/2 journée de travail.

Un autre groupe de huit Peulh Firdou a battu, trois meules d'arachide en une journée, pour 17.500 francs cfa. Soit 72 heures, au total et 9 heures/actif. Ceci est bien supérieur au travail fourni par les habitants du village.

C'est une force de travail très sollicitée par les populations, en ce sens qu'elle réduit les pertes en céréale (surtout les panicules de sorgho).

#### **1.2.2.5. Autre forme d'entraide**

Le propriétaire d'un animal de trait peut le confier à une autre personne jusqu'à ce qu'il ait trois petits. Le dernier veau sera propriétaire de l'emprunteur. Durant la période de prêt l'emprunteur devra aider le propriétaire de l'animal pour certains travaux, essentiellement, les semis, les labours et les sarclages.

C'est ainsi qu'un exploitant emprunteur d'un cheval, a travaillé dans une parcelle de sorgho pour :

Semis	: 3 h 30'
Sarclage	: 5 h 30'

### 1.2.3. Parcelle( exemple d'une exploitation)

Pour illustrer la forme et la disposition des parcelles, nous avons pris l'exemple des parcelles d'une exploitation. Ses champs de brousse sont situés au nord, à 1,5 km du village.

Le bloc de parcelles isolées (sorgho et coton) est localisé dans la vallée. Généralement, ce sont les parcelles individuelles que l'on exploite en brousse. Mais, on peut aussi y trouver des parcelles de céréales de "fourouba" appartenant à l'exploitation.

L'utilisation de la culture attelée donne aux parcelles une forme géométrique avec des limites rectilignes. Les parcelles sont limitées par les chemins. Les parcelles d'arachide des femmes sont semées d'oseille, ou de gombo.

Le rassemblement dans un même lieu des parcelles d'une exploitation facilite la surveillance des cultures contre les déprédateurs (singes, oiseaux et phacochères etc.)

L'orientation des labours et semis se fait suivant le sens de la longueur de la parcelle.

L'orientation des labours de parcelles d'arachide (2, 3 et 4) est Est-Ouest.

Par contre, les parcelles en cotonnier (1, 2, 3, 4 et 5), arachide1 et sorgho ont une orientation Nord - Sud.

### 1.2.4. Succession culturale

#### 1.2.4.1. Succession culturale dans le temps

Parcelle 1 :

Arachide 1994/1995	Sorgho 1995/1996	Coton 1996/1997	Sorgho 1997/1998
-----------------------	---------------------	--------------------	---------------------

Parcelle 2 :

Sorgho 1992/1993	Arachide 1993/1994	Coton 1994/1995	Sorgho 1995/1996	Jachère 1996/1997	Coton 1997/1998
---------------------	-----------------------	--------------------	---------------------	----------------------	--------------------

On rencontre cette rotation dans la première auréole de cultures permanentes comme dans les champs de brousse.

Dans les champs de brousse, les parcelles peuvent être exploitées durant quatre ans sans jachère. Dans ce cas la parcelle de sorgho ou d'arachide succède à celle du cotonnier, pour bénéficier de l'arrière effet fumure. C'est les cas des parcelles 1 et 2.

Actuellement avec l'abandon ou la réduction des superficies du cotonnier, les successions se font entre l'arachide et quelque fois une céréale. Dans le village Wolof de Ndogo Mbeuleup la fumure organique (bovin, équin) et la mise en jachère permettent de régénérer les sols.

Dans la première auréole de cultures permanentes située derrière l'espace habité, l'emploi de la fumure organique à pour but de régénérer le sol. Cette dernière est obtenue par parcage nocturne des troupeaux ou par transport des déjections des chevaux.

#### 1.2.4.2. Succession culturale dans l'espace : l'assolement

Il s'agit de l'assolement, pratiqué par les exploitations disposant suffisamment de terres. Dans ce cas, toutes les parcelles sont déplacées en bloc (parcelles 5 et 6). Quand le paysan manque de terre on ne déplace qu'une partie des parcelles en culture.

##### Parcelle 5 :

Arachide 1994/1995	Jachère 1995/1996	Jachère 1996/1997	Arachide 1997/1998
-----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------

##### Parcelle 6 :

Jachère 1994/1995	Jachère 1995/1996	Jachère 1996/1997	Arachide 1997/1998
----------------------	----------------------	----------------------	-----------------------

### 1.3.SYSTEME D'ELEVAGE

C'est un système d'élevage traditionnel. Le cheptel est composé de bovins, de petits ruminants (ovins, caprins), d'équins, d'asins et de volaille.

#### 1.3.1. Espèces bovines

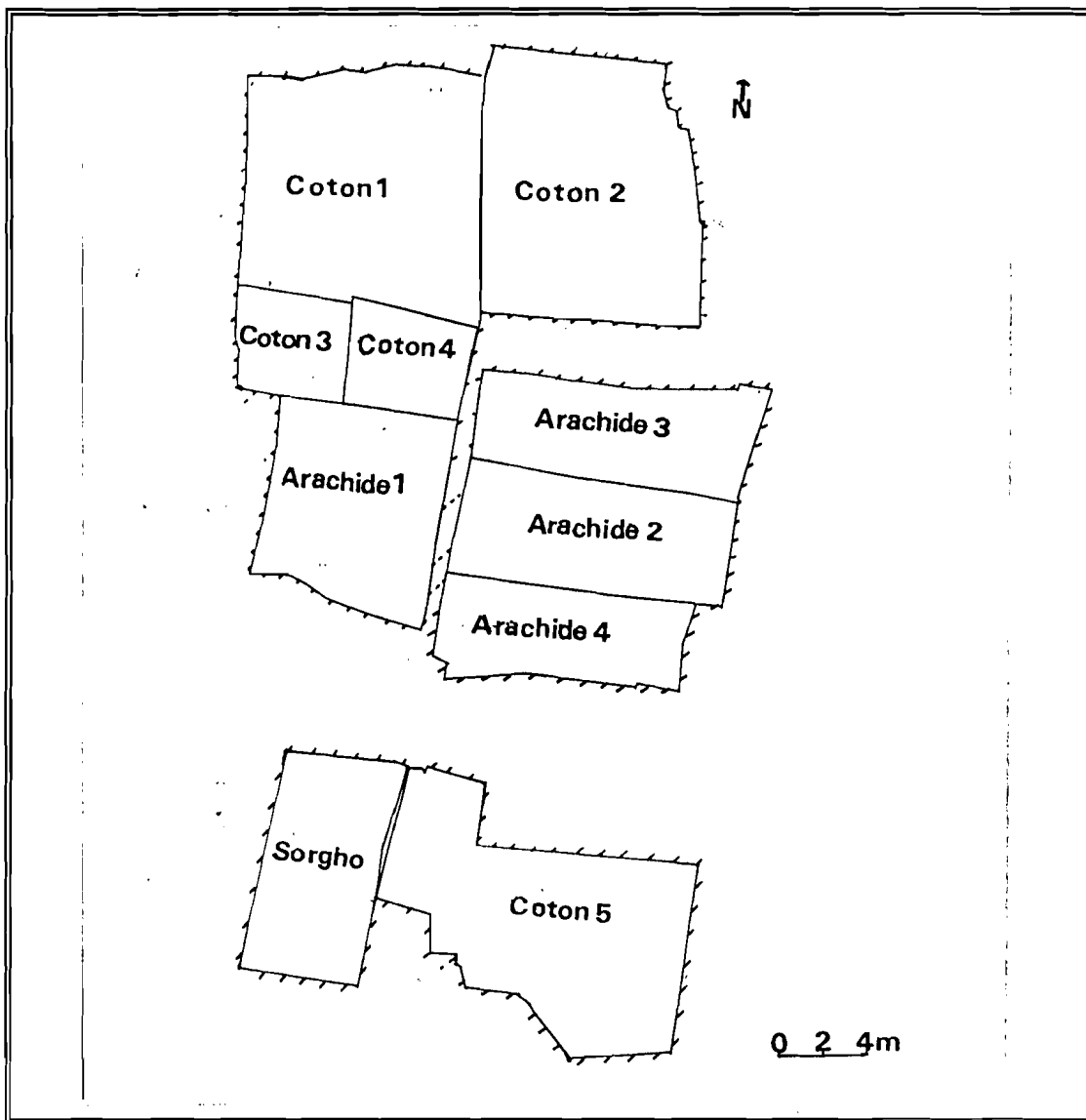
Le cheptel est composé de 335 têtes, réparties en 8 troupeaux de taille variable (recensement de septembre 1997). Cette zone correspond à la limite nord de la trypanosomiasc. C'est pourquoi nous avons trois types de bovidés.

##### \* Zébu ou «niani»

Il se caractérise par :

- ses grandes cornes, sa grande taille ;
- son poids carcasse ;
- sa bosse.

**Croquis 1** : Plan parcellaire d'un bloc de champs d'une exploitation



Source : A. COLY. levé en Août 1997

**Légende**

— Limite des parcelles ou chemin

Sorgho Parcelle

Espace non cultivé

**Appartenance des parcelles**

Coton 1 : Chef d'exploitation (C.E)

Coton 1 : Oncle du C.E.

Coton 3 : Mère du C.E.

Coton 4 et 5 : Petit frère du C.E.

Sorgho familial

Arachide 1 : Mère du C.E.

Arachide 2 : 1<sup>ère</sup> femme du C.E.

Arachide 3 : 2<sup>ème</sup> femme du C.E.

Arachide 4 : femme du petit frère du C.E.

Le zébu fournit plus de lait et de viande que les autres races.  
Mais il n'est pas résistant à la trypanosomiase et sa reproduction n'est pas annuelle.

#### **\* Croisé ou «nianibanagno »**

Comme son nom en malinké l'indique, c'est croisement de ndama et d zébu. C'est l'espèce type de la zone

#### **\* Ndama ou «gabu»**

Elle se caractérise par :

- sa petite taille, ses petites cornes ;
- sa résistance à la trypanosomiase ;
- sa reproduction tous les ans.

#### **1.3.1.1. Le troupeau et son espace**

Il arrive que l'on sente la nécessité de scinder le troupeau pour une meilleure gestion de l'espace et des ressources naturelles. Une partie des bœufs est confiée à un autre paysan. Ce dernier se chargera de son entretien et de sa conduite.

Le troupeau prêté lui permet de fumer ses champs par le parcage et il bénéficie du lait qu'il trait.

Quand le propriétaire du troupeau commercialise un bœuf, il peut donner de l'argent au paysan à qui il a confié une partie de son troupeau. .

#### **\*Conduite du troupeau en saison des pluies**

Il est confié à un berger ou à un membre de la famille dont ce sera l'occupation principale. Il se chargera de traire les vaches, de les conduire aux mares et de rechercher du pâturage.

Les troupeaux sont parqués loin du village et de la première auréole de cultures permanentes.

Le parcage se fait par déplacement du troupeau suivant le rythme des pluies.

Durant cette période, les troupeaux sont abreuvés dans les différentes mares appelées «dalo » .

#### **\*Conduite du troupeau en saison sèche**

Il est parqué dans la première auréole de cultures permanentes qui bénéficie de l'apport de fumure organique, jusqu'au début de l'hivernage.

Après l'assèchement des mares et du marigot le bétail avec l'eau des puits du village en mi-décembre.

A la fin de toutes les récoltes (commercialisation arachide et transport des fanes), le bétail divague librement. Les troupeaux sont libérés le matin, abreuvés à la mi-journée et parqué le soir.

Actuellement, à cause des vols, les troupeaux sont surveillés par un membre de la famille ou par un berger.



### **\*Cure salée ou «mérémindo »**

Elle commence dès le début de l'hivernage et se fait une fois par mois. Elle se fait soit le samedi soit le mercredi.

Ce sont des feuilles de baobabs, ou des racines réduites au mortier mélangées au sel et à l'eau que l'on fait boire aux bœufs.

La cure permet de :

- déparasiter ;
- d'avoir de l'appétit pour paître.

Le lendemain d'une cure se traduit par une production importante de lait.

### **1.3.1.2. Commercialisation du bétail et des produits dérivés**

#### **\*Le bétail**

La commercialisation du bétail se fait de préférence en septembre et en octobre, période où les animaux sont en bon état. Le bétail peut être vendu pour des raisons économiques ou sociales (mariage etc..).

C'est ainsi qu'en cette période une exploitation a vendu deux bœufs pour la somme 250.000 francs cfa au total.

#### **\*Lait et produits dérivés**

Le lait n'est pas commercialisé, il est destiné à la consommation familiale. La vente est exceptionnelle. Le vendredi, le lait caillé est vendu au bénéfice du berger. Les autres jours on ne vend pas plus cinq litres dans tout le village.

Une exploitation qui compte un troupeau de 41 têtes, obtient vingt cinq litres le matin et quinze le soir. Elle n'en consomme que dix (lait frais ou caillé), en vend quelques litres et le reste est transformé en beurre. Elle produit quinze litres de beurre liquide par quinzaine. C'est ainsi qu'elle a vendu au mois d'octobre 15 litres à 1250 francs cfa/litre.

### **1.3.1.3. Problème du bétail**

#### **\*Vol**

Le vol du bétail est fréquent dans la zone, tant la nuit que la journée quand les troupeaux errent en toute liberté.

Pour remédier à cette insécurité, le troupeau est conduit par un berger même en saison sèche. Un abri pour la nuit est installée au milieu du lieu de parcage.

#### **\*Epizooties et dégâts**

Nous n'insisterons pas sur les symptômes les manifestations et le traitement des maladies. Nous nous contenterons d'énumérer les plus fréquents :

- la pasteurelose ou «kanfounou » en manding ;
- la trypanosomiase ou «yano » en manding ;
- le charbon symptomatique ou «kalandigno » en manding ;
- la péripneumonie ou «thiarrou » en manding.

Le traitement de toutes ces maladies est effectué par les auxiliaires des villages formés par la SODEFITEX ou des techniciens de l'élevage basés à Koussanar. Ces derniers effectuent une campagne annuelle de vaccination contre la péripneumonie bovine. L'injection est coûte 60 francs cfa/tête de bétail.

Les divagations des bœufs dans les parcelles d'une exploitation sont passibles d'une amende après constat du dommage. C'est ainsi que les bœufs du village ont provoqué des dégâts dans les champs des villages environnants ; Saré Doundou et Ndogo Mbeuleup.

Généralement la victime s'en remet à Dieu pour ne pas réclamer réparation des dommages. Mais, dans le cas cité précédemment le propriétaire du troupeau dont les bœufs ont divagué plusieurs fois dans les champs du village voisin s'est vu réclamer 200.000 francs cfa après le constat des dommages. Finalement il a payé a du payer 76.000 francs cfa.

### **1.3.2. Petits ruminants (ovin, caprin)**

Le village compte au total 110 ovins et 129 caprins (recensement de juin 1997). Les petits ruminants sont parqués dans un enclos au sein de la concession. En saison des pluies il sont attachés. Ils paissent en dehors de la première auréole de cultures permanentes le matin et sont ramenés dans les enclos le soir.

Ils sont conduits par les enfants quand ils sont nombreux.

Les petits ruminants ne sont pas épargnés par les vols s'ils ne sont pas sous la surveillance d'un berger.

La maladie la plus fréquente est la pasteurelose. Le traitement est surtout assuré par les techniciens de l'élevage basés à Koussanar.

### **1.3.3. Animaux de trait (équin, asin)**

Le village compte 54 chevaux et 17 ânes (recensement de juin 1997) répartis dans les différentes exploitations. Le cheval est l'animal le plus utilisé pour les travaux agricoles.

L'utilisation de l'âne est réduite à l'attelage de la charrette pour le transport. A la fin des récoltes, les chevaux sont parqués dans un enclos. Les fanes d'arachide leur servent de nourriture jusqu'au début de la saison des pluies.

Comme pour les autres animaux, les maladies les plus fréquentes sont :

- la peste équine ;
- la trypanosomiase etc.

Ces maladies font l'objet de traitement traditionnel par les populations, dans la plupart des cas.

### **1.3.4. Intégration Elevage et Agriculture**

Cette intégration se matérialise par la traction et la fumure. Grâce à la mécanisation nous avons une utilisation de la traction pour exécuter certaines opérations agricoles (labour, semis, sarclage, déssouchage).

Toutes les exploitations agricoles disposent d'un animal de trait, équin ou asin. Certains disposent de deux. Deux exploitations disposent uniquement de la traction asine. Les ânes sont sous utilisés par rapport aux chevaux.

La traction asine est préférée pour les semis, mais elle est très lente.

La traction bovine n'est utilisée que dans deux exploitations. Au total on compte trois paires de bœufs dont une en location. La traction bovine permet de faire des labours profonds pour la culture du sorgho et du maïs.

Les champs de cultures permanentes reçoivent la fumure organique, pour les exploitations qui disposent d'un troupeau. Le sorgho et le maïs sont les cultures les plus exigeantes en fumure.

Voici à titre d'illustration les superficies fumées par exploitation.

**Tableau n° 7 : Superficies fumées et non fumées par exploitation dans les parcelles situées dans la première auréole de cultures permanentes.**

<b>Parcelle</b> <b>Exploitation</b>	<b>Superficies fumées en ha</b>	<b>Superficies</b> <b>Non fumées en ha</b>
1	10,06	0
2	0,86	0,88
3	0	0,90
4	3,77	0
5	0	0,60
<b>Total</b>	<b>14,69</b>	<b>2,38</b>

*Source : A.COLY.1999.*

Les exploitations 1 et 4 possèdent un troupeau. C'est pourquoi toutes les parcelles situées dans la première auréole ont bénéficié de fumure organique.

L'ensemble des bœufs qui constitue le troupeau de l'exploitation 4 appartient à l'exploitation 1. Donc le chef de l'exploitation 4 est tenu d'entretenir le troupeau (parcage, trait).

L'exploitation 3 qui n'a pas de troupeau a cultivé 0,90 ha de mil souba dans la première auréole. Tandis que le sorgho est cultivé dans les champs de brousse pour bénéficier de la succession culturale.

L'exploitation 2 possède un troupeau mais l'a confié à un autre paysan du village. C'est pourquoi il n'a fumé qu'une seule parcelle de 0,86 ha.

En définitive, seules les parcelles situées dans la première auréole de cultures permanentes des exploitations, qui disposent d'un troupeau bénéficient de la fumure organique. Durant toute la saison sèche et jusqu'au début de la saison des pluies, les troupeaux sont parqués dans cet espace.

## CHAPITRE 2 : TRAVAIL PAYSAN ET GESTION DE LA PRODUCTION

### 2.1. TRAVAIL PAYSAN

#### 2.1.1. Définition de concepts

\* Travail agricole :

Il commence au moment où l'actif débute une opération culturale jusqu'à la pause ou à l'arrêt. Le temps pour se rendre aux champs n'est pas pris en considération. Car le paysan qui part pour les champs ou qui prend la direction des champs ne s'y rend pas forcément. Le travail est ponctué par une pause à la mi-journée. C'est la raison pour laquelle, nous avons essayé de déterminer le temps de ces pauses.

\* Actif agricole :

Il est au centre de notre étude. Nous l'avons défini comme toute personne qui a participé aux opérations culturales. Son âge varie entre 9 et 70 ans.

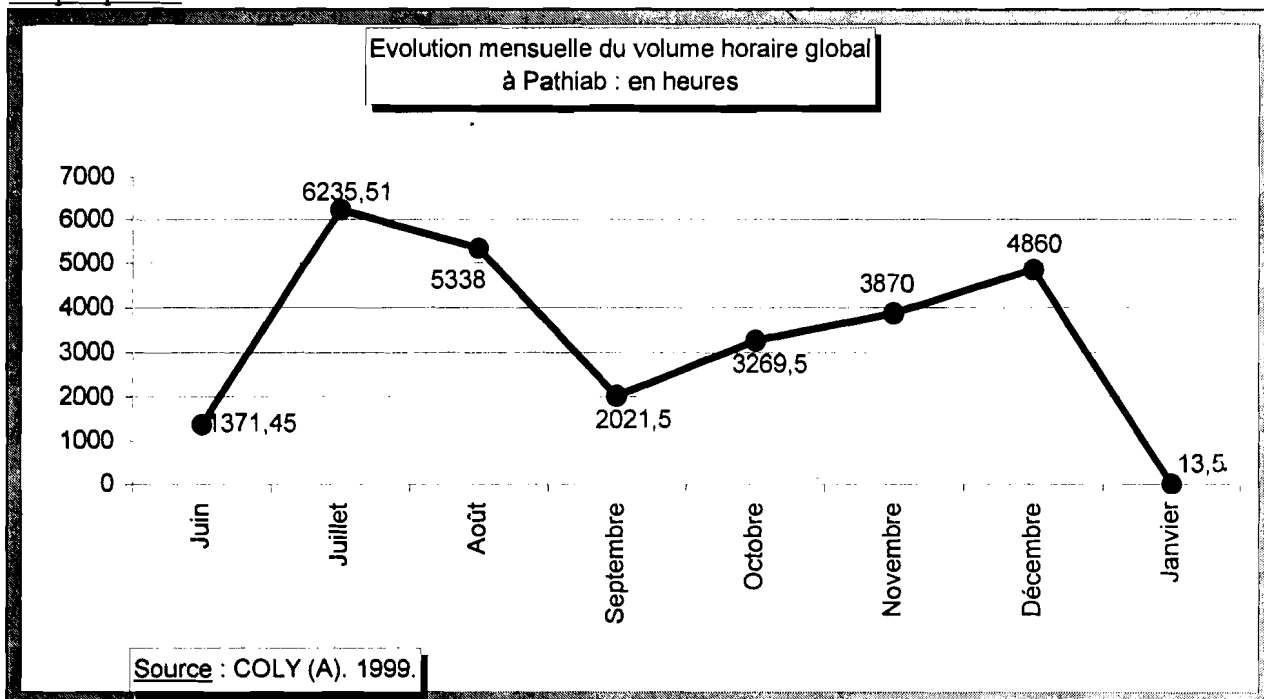
Nous avons :

- L'actif interne, qui appartient à l'exploitation ;
- L'actif externe, qui constitue la force de travail extérieure à l'exploitation. Cette dernière intervient sous une forme rémunérée (salaire), ou non rémunérée (entraide; invitation).

#### 2.1.2 Travail agricole

##### 2.1.2.1. Répartition mensuelle du travail agricole

Graphique 2 :



Le graphique 2 montre l'évolution du travail agricole, avec des pics en juillet-décembre et un creux en septembre.

Les mois de juillet et août sont dominés par le sarclage, bien que nous ayons en juillet 11 % de semis, c'est là que se trouve le premier pic dans le graphique.

En décembre les récoltes dominent. Le mois de septembre constitue la période transitoire entre la fin du sarclage et le début de la récolte.

### 2.1.2.2. Opérations de sarclage et récolte

Tableau n° 8 : Répartition des temps de travaux par opération : en pourcentage

Opération	Labour et semis	Sarclage	Récolte	Autres opérations	Total
Temps en pourcentage(%)	10	35	46	9	100

*Source : A.COLY. 1999.*

Les opérations de sarclage et de récolte constituent l'essentiel du travail agricole. Ces deux opérations représentent plus de 80% du travail agricole. Elles sont manuelles. L'utilisation de la culture attelée y est faible (voir tableau n° 8).

Par contre, les opérations de semailles et de labours se font en culture attelée, sauf le riz qui est houi par les femmes à la daba.

Les sarclages et les récoltes méritent une attention particulière. Si le sarclage est mal fait, la croissance de la plante sera compromise et il y aura des répercussions sur le rendement et la production.

La récolte, doit se faire à un moment précis pour éviter les pertes à la suite de l'assèchement ou à la maturation excessive de la production. Pour exécuter correctement ces opérations, les exploitations ont recours à la main d'œuvre extérieure.

### 2.1.2.3. Main d'œuvre extérieure

Tableau n° 9 : Apport de la main d'œuvre d'appoint : en pourcentage

Opération	Sarclage	Récolte	Autres	Total
<b>Exploitation</b>				
1	1,4	8,2	0,4	10
2	5,7	2,8	1	9,5
3	0,5	13,3	0,3	14,1
4	3,5	13,3	0,2	17
5	1,2	4,6	0,4	6,2

*Source : A. COLY. 1999.*

Le temps moyen des intervenants extérieurs à l'échelle de l'échantillon s'élève à 11 %, mais varie selon les exploitations.

L'apport d'une main d'œuvre d'appoint varie également. C'est ainsi qu'il est compris entre 0,5 et 5,7 % pour le sarclage et entre 2,8 et 13,3 % pour la récolte. D'une manière générale, l'utilisation de la main d'œuvre externe pour la récolte dépasse celle sollicitée pour le sarclage.

Les exploitations 3 et 4, ont les taux les plus élevés d'intervenants externes pour la récolte (13,3 %). Pour la première, c'est à cause de la récolte du coton et pour la seconde c'est pour la récolte du sorgho.

Grâce à sa forte composante en actifs masculins, l'exploitation 3 est parvenue à exécuter à temps le sarclage.

Les intervenants externes dans l'exploitation 4 ont été sollicités pour le vannage de l'arachide.

#### 2.1.2.4. Travail agricole féminin

L'analyse sera axée sur le travail agricole des femmes par rapport aux hommes. Il s'agit d'apprécier le niveau d'intervention des femmes dans une exploitation agricole.

Tableau n° 10 : Temps de travaux par sexe et par exploitation des actifs internes : en pourcentage

<b>Exploitation</b>	<b>sexe</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Total en %</b>
<b>1</b>	Femme	36	<b>100</b>
	Homme	64	
<b>2</b>	Femme	55	<b>100</b>
	Homme	45	
<b>3</b>	Femme	4	<b>100</b>
	Homme	96	
<b>4</b>	Femme	37	<b>100</b>
	Homme	63	
<b>5</b>	Femme	7	<b>100</b>
	Homme	93	

*Source* : A. COLY. 1999.

Pour l'ensemble l'intervention des femmes dans les activités agricoles représente 28 %. C'est un temps de travail faible par rapport à celui des hommes. Mais ce taux varie selon les exploitations. Nous avons un cas particulier celui de l'exploitation 2, compte tenu de la supériorité numérique des femmes actives (64 %), elles ont un temps de travail supérieur aux hommes.

Dans l'exploitation 1 les femmes actives constituent 52 % de la population active, mais elles ont effectué un temps de travail inférieur aux hommes.

Dans les exploitations 3, 4 et 5 qui ne comptent chacune qu'une active, le travail féminin est faible. En analysant le temps de travail individuel dans l'exploitation 4, nous nous rendons compte que la seule femme travaillant aux champs a un temps de travail supérieur aux

hommes. Cette femme est en effet dispensée des travaux domestiques et dispose de parcelles de riz.

On peut dire que la population active masculine constitue la base de l'activité agricole dans l'exploitation.

Dans le chapitre consacré au nombre réel de jours de travail agricole, nous reviendrons sur l'activité féminine.

### 2.1.2.5. Utilisation du matériel agricole

Tableau n° 11 : Temps d'utilisation du matériel agricole : en pourcentage

Type de matériel	Semoir	Houe sine		Butteur		Charrue	Daba	Autres*
		Labour	Sarclage	Cotonnier	déterrage			
Temps d'utilisation : %	3,2	3	7	0,2	2,1	1,4	28,1	55

Source : A. COLY. 1999.

**NB : Autres\*** regroupe les instruments : coupe-coupe, couteau, bâton, récipient et la main sans instrument.

L'essentiel du travail agricole se fait manuellement à l'aide d'instruments traditionnels (coupe-coupe, couteau, bâton, daba ). L'utilisation du matériel moderne qui occupe 15% de l'ensemble du travail agricole n'est pas à négliger. Les instruments modernes (semoir, houe sine, charrue) permettent aux paysans d'améliorer sa productivité. Par conséquent, ce sont des instruments indispensables, qui peuvent influencer sur les rendements, par la rapidité dans l'exécution des opérations.

La double utilisation de la houe sine, pour les labours[ou houage] (3 %) et le sarclage (7 %) est significative. Elle permet d'avoir des éléments de comparaison avec la daba utilisée à 28 % pour le sarclage.

Le soc de la houe sine est remplacé par un autre plus large, pour le récolte de l'arachide. Grâce à ces multiples usages et à sa traction facile par les chevaux, la houe sine devient un instrument incontournable pour l'exécution de certaines opérations culturales.

### 2.1.2.6. Superficie moyenne cultivée

Tableau n° 12 : Superficie moyenne par actif et par exploitation

Exploitation	1	2	3	4	5
Superficie moyenne en ha/actif	0,95	0,83	1,2	1	0,99

Source : A. COLY. 1999.

Le rapport superficie par nombre d'actifs permet de connaître la superficie cultivable par actif. Cette moyenne est d'environ 1ha/ actif.

Mais les exploitations sont obligées de faire recours à la main d'œuvre externe à cause de la diversité des cultures. Ces dernières semées au même moment demandent un entretien (sarclage) en même temps également.

Dans les villages alentours la moyenne est de 1 ha/ actif également.

Dans le village Peul de Demba Tay, les superficies moyennes varient entre 0,92 et 1,03 ha /actif, respectivement pour la première exploitation qui compte 10 actifs (dont 3 femmes) et une seconde qui compte 7 actifs (dont 2 femmes).

Par contre dans le village Wolof de Ndogo Mbeuleup, les superficies moyennes varient entre 1 et 4 ha / actif. Ce rapport élevé est dû à l'emploi des travailleurs saisonniers ou "sourgeu". En revanche, une exploitation de 5 actifs (dont 2 femmes) sur un effectif total de 11

personnes cultive une superficie moyenne de 3,55 ha / actif. Si nous prenons en compte de la moyenne les 8 actifs saisonniers que le chef d'exploitation a employés. Ce rapport chute à 1,36 ha /actif.

Même cas de figure pour une autre exploitation qui compte 2 actifs (dont 1 femme) sur un total de 3 personnes. Avec ces 2 actifs, la superficie cultivée est de 4,87 ha /actif. Mais en intégrant les 3 saisonniers employés dans l'exploitation, nous aurons un rapport de 1,95 ha /actif.

Dans le village peul de Saré Doundou, le rapport est de 1,1 et 0,62 ha /actif, respectivement pour une exploitation qui compte 8 actifs (dont 1 femme) et pour une autre de 2 actifs (dont 1 femme).

### 2.1.2.7. Nombre de jours de travail agricole

**N.B.** : Nous considérons que la journée de travail est égale à 7 heures.

Le nombre de jours de travail agricole est obtenu en divisant les temps de travaux par sept.

Le travail de surveillance qui représente 4% des temps travaux globaux n'a pas été comptabilisé dans ces temps de travaux des actifs internes.

Tableau n° 13 : Nombre de jours de travail paysan par plante à Pathiab

	Plante Arachide	Coton	Maïs	Riz	Sorgho	Mil souna
<b>Nombre jours de travail paysan</b>	1478	685	211	296	320	304

*Source : A. COLY. 1999.*

Le nombre de jours de travail par plante varie de 211 à 320 jours pour les céréales (maïs, riz, mil souna et sorgho). Alors que pour les cultures commerciales, nous avons plus de 500 jours de travail paysan, avec un maximum de 1478 jours pour l'arachide.

Ramené à la superficie (ha), le nombre de jours de travail est très élevé pour le riz 380 jours de travail à l'hectare, 150 jours de travail à l'hectare pour l'arachide et entre 37 et 72 jours à l'hectare pour les céréales (sorgho, maïs et mil souna).

Quant au cotonnier, il nécessite que 32 jours de travail à l'hectare, c'est le moins exigeant en main d'œuvre.



**Tableau n° 14 : Nombre de jours de travail paysan par plante et par mois des intervenants internes.**

<b>Mois</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>
<b>Plante</b>							
<b>Arachide</b>	96	453	336	9	107	218	259
<b>Coton</b>	23,5	135	110	34	3,5	107	271,5
<b>Maïs</b>	14	35	20	58	82	3	0
<b>Riz</b>	2	94	74	24	90	4	0
<b>Sorgho</b>	11	49	119	11	0	129	1,1
<b>Mil souna</b>	42	104	6.5	441	95	0	0

*Source : A. COLY. 1999.*

Le nombre de jours de travail paysan est élevé pendant les mois de juillet, août, novembre et décembre pour l'arachide et le coton.

Il est aussi élevé pour le riz en juillet, août et octobre. Alors que pour le sorgho le nombre de jours de travail croit en août et novembre. Même cas de figure pour les autres plantes (cf. tableau n° 14).

Les périodes où le nombre de jours de travail est élevé correspondent aux mois d'intenses activités agricoles. Il s'agit généralement des opérations de sarclage et de récolte.

C'est ainsi que pour l'arachide et les autres plantes, le nombre de jours de travail varie entre 453 et 336 jours, respectivement en juillet et août (période de sarclage). ces valeurs avoisinent les 200 jours de travail complet en novembre et décembre (période de récolte).

Les mois de repos (septembre), de début ou de fin d'activité agricole ont le nombre de jours le plus faible.

#### **2.1.2.8. Nombre de jours d'activité réelle agricole**

**Tableau n° 15 : Nombre de jours d'activité réelle agricole par plante et par mois des intervenants internes.**

<b>Mois</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>	<b>Total</b>
<b>Plante</b>								
<b>Arachide</b>	74	344,5	260,5	11	123,5	315,5	201,5	<b>1330,5</b>
<b>Coton</b>	20,5	116	84,5	44	5,5	60,5	163	<b>494</b>
<b>Maïs</b>	12,5	34	19,5	64,5	90	4	0	<b>224,5</b>
<b>Riz</b>	4	92,5	61,5	22,5	96,5	14	0	<b>291</b>
<b>Sorgho</b>	9	50,5	96,5	14	0	88	1,5	<b>259,5</b>
<b>Mil souna</b>	47,5	85	1,5	58	89	0	0	<b>281</b>

*Source : A. COLY. 1999*

Ce tableau vient confirmer le tableau précédent (n°14). Le nombre de jours d'activité agricole réelle est fonction de l'intensité du travail agricole. Elle varie de 1,5 à 344,5 jours selon les mois, les plantes et les opérations (cf tableau n°15 ci-dessus)

Les intervenants externes aux exploitations ont participé pour 86,5 et 22,5 jours d'activité respectivement pour l'arachide et le coton et seulement 8 et 17 jours d'activité agricole pour les céréales.

**Tableau n° 16 : Nombre de jours moyen d'activité réelle agricole par actif et par exploitation**

<b>Exploitation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de jours d'activité réelle agricole</b>	1837,5	439	192,5	134	134	<b>2883</b>
<b>Nombre d'actifs</b>	29	11	6	4	3	<b>53</b>
<b>Nombre de jours moyens/actif</b>	63	40	47	48	45	<b>54</b>

*Source : A. COLY. 1999.*

Le nombre de jours moyen d'activité agricole par actif est compris entre 40 et 63 jours. C'est à dire entre 1 mois 10 jours et 2 mois. La moyenne étant de 1 mois 24 jours.

Le travail moyen agricole par actif peut se faire en 2 mois. Mais, ce travail est tributaire de plusieurs facteurs.

L'installation de la saison des pluies permet le démarrage des opérations culturales et rythme d'autres opérations (semis et sarclage).

Après le sarclage, fait au moment où la plante est jeune, il y a une période de repos pour le paysan qui va jusqu'à la maturation de cette plante. Cette période de repos correspond le plus souvent au mois de septembre. La culture des plantes à cycle végétatif différent permet aux paysans d'étaler les temps de travaux de juin à décembre.

Cette moyenne ne permet pas d'apprécier le comportement de certains actifs, par exemple les femmes.

La majorité des femmes chargées des travaux domestiques n'atteignent pas les 7 heures de travail par jour.

L'exploitation 1, a un nombre de jours moyen par actif, supérieur à 54, la moyenne de l'échantillon. Les autres par contre, sont au dessous de cette moyenne.

Cette situation est due aux superficies emblavées, au comportement de certains actifs absentéistes.

Par exemple l'exploitation 2, composée d'une majorité de femmes actives et ou la moitié des actifs masculins sont des enfants, a le nombre de jours le plus bas de l'ensemble des exploitations.

Pour la première exploitation, 52 % des actifs sont des femmes. Dans l'exploitation 3 l'effectif masculins domine.

### 2.1.2.9. Calendrier agricole

\* Débroussaillage : Il commence du mois de juin et jusqu'au début de la saison des pluies. S'il est effectué entre juin et août, il s'agit d'un débroussaillage des arbustes qui poussent dans les parcelles et qui pourraient gêner la croissance des jeunes plants.

\* Labour et semis : Ce sont deux opérations qui s'effectuent simultanément et qui commencent en début de saison des pluies. Les semis peuvent se faire à sec, surtout pour le mil souna. Alors que les semis de sorgho peuvent se faire jusqu'au mois d'août.

\* Sarclage : Il se fait entre juin et septembre, selon la plante.

\* Epannage d'engrais : L'engrais a été épandu dans la parcelle de cotonniers en juillet et août.

\* Pulvérisation d'insecticide : Cette opération qui est destinée à la culture du cotonnier s'est étalée entre août, septembre et octobre.

\* Surveillance : Elle a duré de juillet à octobre pour l'arachide et d'août à septembre pour le mil souna et le sorgho.

\* Récolte : Elle s'étale de septembre à décembre. Le maïs et le mil souna sont récoltés en septembre et octobre.

La récolte de l'arachide qui commence en octobre avec le déterrage se poursuit en décembre par la mise en meule, le battage et le vannage.

La récolte du sorgho et du coton commence au mois de novembre.

L'analyse du calendrier agricole, nous permet de dire que les opérations de labour, de semis, de sarclage, et de récolte sont fondamentales dans les activités paysannes.

### 2.1.3. Stratégie paysanne face à la culture du cotonnier

Depuis quelques années, les superficies emblavées en cotonnier diminuent. Entre les campagnes agricoles 1996/1997 et 1998/1999, elle a été de 25 % à Pathiab. Elle est de 24 % en une campagne agricole (1998/1999).

C'est à cause des attaques parasitaires (Bémisia) et de l'inefficacité des produits phytosanitaires, qui entraînent des rendements catastrophiques (144 kg/ha).

Nous avons une réduction de 0,75 hectare sur les superficies emblavées en cotonniers entre les campagnes agricoles, 1996/1997 et 1997/1998. Ces années correspondent au début des attaques parasitaires. Depuis, la campagne agricole 1997/1998, beaucoup de parcelles ont été improductives ( il n'y a pas de récolte et généralement il s'agit des semis tardifs). Alors que pour les parcelles récoltées le rendement était compris entre 200 et 600 kg/ha. La persistance du phénomène a accentué le découragement des producteurs de coton.

Figure n° 1 : Le calendrier agricole à Pathiab

Plantes	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
M I L S O U N A							
	Débroussaillage						
	Labour						
	Semis						
	Sarclage		Surveillance		Récolte	Transport	
S O R G H O							
	Débroussaillage						
	Labour						
	Semis		Sarclage				
			Surveillance			Récolte	Transport
R I Z	Désherbage						
	Labour						
	Semis						
	Sarclage		Repiquage			Récolte	
M A Ï S	Labour						
	Semis						
	Sarclage				Récolte	Transport	
A R A C H I D E							
	Débroussaillage						
	Labour						
	Semis		Sarclage				
			Surveillance		Déterrage		
					Mise en meule		
						Battage	Vannage
						Transport	
C O T O N							
	Débroussaillage						
	Labour						
	Semis		Epannage engrais				
			Sarclage		Pulvérisation d'insecticide		
							Récolte
							Transport

Source : A. COLY. 1999.

Sur 23 ha emblavés en 1998/1999, par l'ensemble des producteurs de coton de Pathiab, lors de la campagne agricole 3,25 ha (5 parcelles) ont été abandonnés par manque d'entretien (sarclage) et 2 ha (3 parcelles) n'ont pas produit. Ce qui fait qu'au total, 23 % des superficies ont été improductives. Donc, les exploitations agricoles abandonnent le cotonnier au profit des cultures céréalières et de l'arachide.

**Tableau n° 17 :** Evolution des superficies de l'arachide, du cotonnier et des céréales de trois exploitations à Pathiab : en hectares

Exploitation	2			3			5		
	Plante	Ara	Coton	Céréales	Ara	Coton	Céréales	Ara	Coton
Année	chide	nier	les	chide	nier	les	chide	nier	les
1997/1998	2,5	4,11	2,32	1,72	2,04	3,77	0,91	0,70	1,38
1998/1999	4	1,5	3,5	1,25	1	4,14	1	0	1,75

*Source : A. COLY. 1999.*

Les superficies réservées à la culture du cotonnier sont réduites ou abandonnées en partie au profit de l'arachide et des céréales.

L'exploitation 5 a abandonné la culture du cotonnier pour augmenter ses superficies céréalières (sorgho, mil souma) et arachidières. Même cas de figure pour les exploitations 2 et 3. L'exploitation 3, a préféré ne pas sarcler le cotonnier (1 ha), pour s'occuper des autres plantes (céréales et arachide), car elle était confrontée à un déficit de main d'œuvre.

L'exploitation 2, qui a toujours privilégié la culture du cotonnier se trouve dans l'obligation d'augmenter ses superficies d'arachide et de céréales.

Cette situation est valable pour l'ensemble des villages producteurs de coton (par exemple Saré Doundou, Bountoungo etc.). L'arachide est devenue la première culture commerciale, suite aux difficultés que rencontre la culture du cotonnier.

Dans d'autres villages, comme Ndoga Mbeuleup (village wolof mais composé d'une majorité de peul) les exploitants ont abandonné la culture du cotonnier. Tandis qu'à Saré Doundou et Bountoungo on réduisait les superficies emblavées.

Face aux difficultés que travers le cotonnier durant ces dernières années, l'on est tenté de se poser la question de son maintien dans les exploitations.

Le facteur qui peut déterminer le choix des uns et des autres est fonction des avantages que procurent la culture du cotonnier.

Pour la campagne agricole 1999/2000, les producteurs du coton veulent limiter les dégâts en acceptant de cultiver entre 0,25 et 0,5 ha/ exploitant. C'est donc une phase test et transitoire vers l'abandon ou la reprise de la culture du cotonnier.

- Les producteurs qui ont déjà contracté un crédit en matériel agricole (semer, houe sine, charrette) payable à moyen terme n'abandonneront pas la culture du cotonnier.

- Par contre, un exploitant, qui s'était inscrit pour 0,5 ha, lors de la campagne agricole 1998/1999, a renoncé à cultiver le cotonnier quand il a appris que la SODEFITEX n'accordera aucun crédit en matériel de culture attelée. Car il voulait obtenir une houe sine.

- Pour les autres exploitants qui peuvent se procurer du matériel d'attelage dans les marchés hebdomadaires, où le prix est peu onéreux par rapport au tarif de la SODEFITEX.

- L'utilisation d'engrais minéraux et l'avantage de l'arrière fumure dans les successions culturales. Dans les champs de brousse, les céréales (surtout le sorgho) sont cultivées après un précédent cotonnier.

L'obtention d'engrais minéral est aussi une garantie pour les exploitations, en période de soudure.

Les paysans reçoivent à crédit des engrais auprès de la SONAGRAINE (depuis la campagne agricole 1998/1999).

Actuellement, la dotation gratuite des villages en engrais phosphaté, permettra peut être aux paysans de se passer de l'engrais N.P.K. obtenu auprès de la SODEFITEX.

Ainsi, grâce à ce programme national de phosphatage de fond, qui vise à maintenir la fertilité des sols, le village de Pathiab a reçu 1500 kg d'engrais phosphaté pendant la campagne agricole 1998/1999. Mais les avis restent partagés quant à la qualité de cet engrais et les risques environnementaux qu'il peut engendrer.

Dans les villages Peul, certains exploitants, utilisent la fumure organique dans les parcelles du cotonnier

#### **2.1.4. Autres activités**

##### **2.1.4.1. Activités de contre saison (ou saison sèche)**

Pour les femmes elles se limitent aux activités domestiques (linge, cuisine etc). Les hommes sont partagés entre la récolte de la paille, la fabrication de palissades, de briques (pour ceux qui doivent construire) et la construction de cases.

La récolte de paille sèche se fait avant le passage répété des troupeaux de bœufs et des feux de brousse.

Quelques plantes herbacées sont récoltées pour fabriquer les palissades qui serviront de clôtures aux concessions.

La construction de briques et de cases occupe davantage de temps. Quant aux jeunes adultes des exploitations qui possèdent des bovins ils s'occupent de les faire abreuver quotidiennement.

L'activité de commerce qui occupe quelques personnes, se résume à la vente du thé et du sucre en provenance de la République de Gambie.

D'autre jeunes, migrent à la recherche d'un travail temporaire comme puisatier dans la région de Tambacounda.

Le reste du temps est consacré au repos, interrompu par le décorticage de l'arachide et le débroussaillage des champs entre avril et mai.

Cette longue période d'inactivité pousse les paysans à réclamer la mise en place de jardins pour le maraîchage. Ce qui permettrait d'améliorer les conditions alimentaires (légumes et fruits) des populations.

Dans cette partie du Sénégal Oriental, éloignée du fleuve Gambie, se pose le problème de l'eau, à cause de la profondeur de la nappe phréatique. Les cours d'eau (Koussanar, Sandougou), alimentés pendant la saison des pluies, ont un écoulement sporadique.

#### 2.1.4.2. Activités complémentaires

Elles se font en toute saison et rapportent des revenus substantiels aux personnes qui les exercent.

- L'artisanat de service regroupe, les métiers de mécanicien et de tailleur. Le premier est exercé par un adulte et le second par une personne âgée.

- L'artisanat de production, représenté par la forge est tenu par un étranger originaire du village de Faticounda (Communauté Rurale de Maka.). Ce dernier, qui se nourrit de la forge, exploite de faibles superficies de cultures. Il fabrique le matériel agricole ( charrue, houe sine, daba, soc, hache etc.) et des malles. Les ventes se font dans le village comme dans les marchés hebdomadaires.

- L'exploitation du charbon de bois apporte des revenus supplémentaires à quelques exploitations. L'une d'elle a gagné 105.000 francs cfa de la vente des production de charbon de bois entre avril et novembre 1997. Elle dispose aussi d'un four à pain traditionnel qui fonctionne au moment de la récolte et pendant le mois de ramadan.

## 2.2. GESTION DE LA PRODUCTION ET USURE

### 2.2.1. Consommation mensuelle et déficit céréalier

L'exploitation 2, après un prêt de 100 kg de sorgho en août, a préféré diminuer la ration alimentaire.

Tableau n° 18 : Pesées de la consommation mensuelle par exploitation : en kg

	Exploitation	E1	E2	E3	E4	E5
Période	Personnes	50	22	12	6	4
juillet	Variété consom.	Maïs 32,5	Mil souna 9	Sorgho 8,5	Sorgho 5	Sorgho 2,5
Août	Variété consom.	Sorgho 35	Mil souna 9	Sorgho 8,5	Sorgho 5	Sorgho 2,5
Sept	Variété consom.	Sorgho 35	Sorgho 6	Maïs 7,5	Sorgho 4	Sorgho 2,5
Oct.	Variété consom.	Maïs 32,5	Mil souna 9,5	Mil souna 5,5	Maïs 4	Sorgho 2,5
Nov.	Variété consom.	Maïs 32,5	Mil souna 9,5	Mil souna 5	Mil souna 3,5	Sorgho 2,5
Déc.	Variété consom.	Sorgho 29	Sorgho 8,5	Sorgho 9	Mil souna 3,5	Sorgho 2,5

Source : A. COLY. 1999.

D'une manière générale, la période de soudure (juillet août) les greniers sont presque vides, pour les exploitations qui ne disposent pas de "kamagnagne" de céréale. Alors que cette période correspond aux moments d'intenses travaux agricoles, surtout le sarclage.

Si le chef d'exploitation est confronté à un déficit céréalier en période de soudure, il peut trouver un crédit en espèce ou en nature payable après les récoltes.

Les exploitations qui disposent d'un troupeau bœufs, consomment après les repas (déjeuner ou dîner) du lait.

### **2.2.2. Usure paysanne et taux d'intérêt**

Il s'agit d'un taux d'intérêt fixé par le créancier. Ce taux est fixé à la suite d'une négociation entre le débiteur et le créancier. Il peut être perçu en nature ou en espèce, pour l'arachide. Pour les céréales (surtout le sorgho), le taux d'intérêt est perçu en espèce. Pendant la saison des pluies (période de soudure), le sac de 100 kg de sorgho est vendu à 20.000 francs cfa. Alors que le prix marché le plus élevé se situe à 140 francs cfa/kg (marché hebdomadaire de Ndogo Babacar).

Quant au crédit de la semence d'arachide de la coopérative du village, il était fixé à 100 % Depuis la campagne agricole 1998/1999, il a été revu à la baisse jusqu'à 50 %.

D'autres exploitants fixent le prix d'un sac de semence d'arachide (entre 56 et 58 kg), à 17.5000 francs cfa.

Même sur la semence d'arachide de la SONAGRAINE , un intérêt est perçu.

Au niveau du village, le taux d'intérêt de 25 % (caisse du GPC par exemple), fixé au chefs d'exploitation permet de financer certains projets.

Donc, la pratique du taux d'intérêt est courante en milieu rural. Il est perçu aussi bien par les exploitants que par les structures (cas de la SONAGRAINE ).

### **2.2.3. Bilan et gestion de la production**

La gestion de la production est un aspect primordial pour chaque chef d'exploitation. La production agricole stockée dans le grenier doit être gérée judicieusement jusqu'à la prochaine récolte.

Apparemment, la production céréalière est souvent suffisante et pourrait théoriquement couvrir les besoins annuels de l'exploitation. Mais, ce n'est jamais le cas. La particularité de Pathiab, est que nous avons deux types de greniers le « fourouba » et le « kamagnagne ». Seul le stock restant du « kamagnagne » est vendu avant le début d'une prochaine récolte. La nouvelle production n'est jamais vendue. Sauf, peut être les femmes qui commercialisent les quelques bottes de céréales qu'elles ont reçues des chefs d'exploitation.

La période de récolte qui coïncide avec l'abondance de céréales se traduit par un prix au kg variant entre 50 et 75 francs cfa le kg.

Il est important de se poser la question sur les raisons qui peuvent épuiser le grenier en dehors de la consommation familiale.

Le chef d'exploitation peut offrir des céréales à un parent, à une des filles mariées dans un autre village. Ce type de sollicitation peut contribuer au déficit céréalier, sur une production qui pouvait couvrir la consommation familiale.



Pour régler les besoins financiers, les exploitants cultivent l'arachide ou le cotonnier, qui leur procurent des revenus pour faire face à certaines dépenses. Surtout le paiement des crédits contractés en période de soudure ou à l'engagement des associations au moment des sarclages et récolte.

Les propriétaires de bovins, préfèrent les commercialiser au moment où ils obtiennent un poids satisfaisant( en milieu ou fin de la saison des pluies). Mais, compte tenu des difficultés ils sont obligés de vendre le bétail à n'importe quel moment de l'année. Comme ce chef d'exploitation qui a vendu 2 bœufs à 130.000 francs cfa au total entre mars et avril 1998, pour compenser le déficit céréalier de son exploitation.

### **Conclusion**

Ce village mandingue se particularise par l'existence de deux types de grenier. Ces derniers se complètent dans leur fonctionnement. La gestion du grenier familial relève du chef d'exploitation.

En cas de déficit céréalier le chef d'exploitation commercialise quelques têtes de bétail. Alors que pour les autres, il faut trouver un crédit.

---

## CONCLUSION GENERALE

---

Ce village mandingue se caractérise par des structures sociales et politiques traditionnelles.

Mais, il y a des possibilités d'ouverture avec la construction d'une classe depuis l'année académique 1997/1998. C'est ainsi que le taux de scolarisation brut est de 54 %. Par contre celui de la Région s'élève à 65,77 %<sup>3</sup>. Donc, il y a des choses à faire dans ce village et ceux alentour pour atteindre un taux de scolarisation significatif.

L'école du village de Pathiab fonctionne depuis sa création avec une seule classe.

Dans certains villages n'existe aucune école ou bien s'il en existe cette dernière fonctionne avec une seule classe.

Peut-on atteindre un taux de scolarisation national de 70 % à l'an 2000 ?

La maladie sévit aussi dans ces villages, particulièrement la méningite, les maux de tête et de ventre. Alors que le poste de santé le plus proche se situe à 16 km. Ce qui correspond bien aux normes nationales qui préconise que les villages soient dans un rayon de 16 km d'un poste de santé. Cette distance métrique ne tient pas compte des voies et moyens qui faciliteront les déplacements ou l'évacuation des patients. Dans ces villages le seul moyen de déplacement est la charrette attelée.

Le village compte plusieurs associations de travail collectif qui sont sollicitées dans les villages alentours. Elles permettent l'exécution à temps des opérations culturales (sarclage et récolte).

Depuis quelques années les producteurs de coton traversent une crise liée à la baisse de la production. Cette dernière a atteint 11.600 tonnes lors de la campagne agricole 1998/1999.

La SODEFITEX, a consenti des efforts, en accordant un moratoire de cinq à six ans pour le paiement de la dette contractée par les producteurs lors de cette campagne. Cette attitude de la SODEFITEX, a rassuré certains producteurs de coton.

Mais la stratégie des paysans vis à vis du cotonnier est d'augmenter les superficies en culture céréalières et arachidières. Nous assistons à une réduction ou même à l'abandon de la culture du cotonnier dans certains villages. Cette attitude est liée au manque d'engouement des paysans.

Quels sont les facteurs qui ont permis à la SODEFITEX d'atteindre une production record de 50 000 tonnes, lors de la campagne de commercialisation de 1991/1992 ?

Au moment où au Mali le rendement s'élève à plus de 1000 kg/ha, au Sénégal il ne dépasse guère 500 kg/ha. Certes, il y a lieu de s'interroger sur les véritables causes de la chute des rendements. Mais aussi, comment rentabiliser ou relancer la culture du cotonnier ?

Le véritable problème de la baisse de la production est lié aux attaques parasitaires par la mouche blanche ou *Bémisia*.

Concernant les aléas climatiques (retard ou arrêt précoce des précipitations), toutes les plantes la subissent (plante à cycle long ou cycle court)

---

<sup>3</sup> DIALLO (A.K.), Info 7, n° 190, du 31/05/1999, p. 2.

Aujourd'hui il urge de relance la culture du cotonnier, au moment où cette filière amorce une restructuration avec la privatisation de la SODEFITEX. Les paysans organisés en Fédération Nationale des Producteurs Cotonniers (FNPC), prendront 30% du capital.  
Ces derniers ont-ils les moyens financiers pour mobiliser ce capital ?

Si la SODEFITEX joue le rôle de conseil dans ce nouveau dispositif, les paysans ont-ils les outils nécessaires pour assurer l'autogestion ?  
Est-il pas opportun pour la SODEFITEX de laisser à la FNPC certaines activités ?  
Cette FNPC qui n'a pas atteint une certaine maturité a besoin d'un appui de la part de la SODEFITEX.

## Bibliographie

- 1 COLY (A) : Suivi et Evaluation des systèmes de production à Pathiab, Rapport de stage PSO/SODEFITEX, novembre 1998, 106 pages.
3. DIALLO (A.K.) : Tambacounda. Démarrage timide des inscriptions, Info 7 n° 190 du 31/05/1999, p.2.
2. PELISSIER (P) et SAUTTER (G) : Bilan et perspective d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962 –1969), paris, Etude rurale n° 37, 38, 39, 555 pages.

## LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation de Pathiab.	9
Carte n° 2 : Terroir villageois	31

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population par ethnie, par concession et par exploitation	16
Tableau n° 2 : Associations des femmes du village de Pathiab	24
Tableau n° 3 : Associations des jeunes garçons	24
Tableau n° 4 : Nombre de demi-journées et type d'intervention des associations de femmes	24
Tableau n° 5 : Nombre de demi-journées et type d'intervention des associations de garçons	25
Tableau n° 6 : Fonctionnement des greniers individuels "kamagnagne" dans une exploitation (de fin juillet à début octobre).	33
Tableau n° 7 : Superficies fumées et non fumées par exploitation dans les parcelles situées dans la première auréole de cultures permanentes.	43
Tableau n° 8 : Répartition des temps de travaux par opération : en pourcentage.	45
Tableau n° 9 : Apport de la main d'œuvre d'appoint : en pourcentage	45
Tableau n° 10 : Temps de travaux par sexe et par exploitation des actifs internes : en pourcentage	46
Tableau n° 11 : Temps d'utilisation du matériel agricole : en pourcentage	47
Tableau n° 12 : Superficie moyenne par actif et par exploitation	47
Tableau n° 13 : Nombre de jours de travail paysan par plante à Pathiab	48
Tableau n° 14 : Nombre de jours de travail paysan par plante et par mois des intervenants internes	49

Tableau n° 15 : Nombre de jours d'activité réelle agricole par plante et par mois des 53 intervenants internes.	49
Tableau n° 16 : Nombre de jours moyen d'activité réelle agricole par actif et par exploitation	50
Tableau n° 17 : Evolution des superficies de l'arachide et du cotonnier de trois exploitations à Pathiab : en hectare	53
Tableau n° 18 : Pesées de la consommation mensuelle par exploitation : en kg	55

### **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique n° 1 : Répartition de la population par tranche d'âge	16
Graphique n° 2 : Volume horaire mensuel	44

### **LISTE DES FIGURES**

<u>Figure n° 1</u> : Le calendrier agricole des différentes à Pathiab	52
---	----

### **LISTE DES CROQUIS**

Croquis 1 : Plan parcellaire d'un bloc de champs d'une exploitation	39
---	----

### **LISTE DES PHOTOS**

Photo n° 1 : L'abri destiné aux anciens.	13
Photo n° 2 : La place centrale du village de Pathiab.	13

## ANNEXES

### QUESTIONNAIRE

#### I. Identification

Région :

Département :

Arrondissement :

Communauté Rurale :

Village :

Répondant :

Nom du chef de concession :

Concession n° :

Nombre de noyaux familiaux (ou personnes mariées) :

Nombre d'exploitations :

Date de l'enquête :

Aux cours des 12 derniers mois :

Naissance :

Décès :

Prénom & Nom	Lien de parenté avec le Chef de concession	Age	Date		Sexe
			Naissance	Décès	

#### II. Caractéristiques individuelle

N°:

Prénom et nom :

Lien de parenté avec le chef de concession :

Sexe :

Date de naissance ou âge :

Lieu de naissance :

Ethnie :

Situation matrimoniale :

Résident :      Durée :

Motif :  
 Absent : Lieu :  
 Durée :  
 Motif :  
 Niveau d'instruction :  
 Activité secondaire :

**III. Types de cultures et superficies**

Mil souna : Sorgho :  
 Maïs : Coton :  
 Arachide : Riz :  
 Autres :

**IV. Matériel de culture attelée**

Houe sine : Semoir :  
 Houe occidentale : Charrue :  
 Charrette : Autres :

**V. Animaux de trait**

Equins : Bovins/ paire :  
 Asins :

**VI. Cheptel**

<b>Cheptel Individu</b>	<b>Bovin</b>	<b>Ovin</b>	<b>Caprin</b>

**VII. Fiche de suivi agricole par actif**

<b>Semaine</b>	<b>Activité Principale</b>	<b>Matériel utilisé</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Temps de travaux</b>

**NB** : Les autres questions ont fait l'objet de focus group.



---

## **TABLE DES MATIERES**

---

Dédicaces	2
Remerciements	3
Liste des sigles	5
Avant propos	6
Introduction générale	7

---

### **Première partie : Présentation du terroir villageois**

---

Chapitre 1 : Présentation du village et contenu humain	10
1.1. Situation et site	10
1.2. Historique et création actuelle du village	10
1.2.1. Pathiab dans le contexte du royaume Wouli	10
1.2.2. Pathiab création du village actuelle	11
1.3. Pathiab village interdit aux autorités	11
1.4. Espace habité	12
1.4.1. Morphologie villageoise	12
1.4.2. Place centrale	12
1.4.3. Concession	14
1.4.4. L'habitation	14
1.5. Infrastructure, Equipement et services socio éducatifs	14
1.6. Dynamique démographique	15
1.6.1. Répartition de la population	15
1.6.2. Mouvement naturel de la population	16
Chapitre 2 : Organisation villageoise	18
2.1. Structure socio politiques traditionnelles	18
2.1.1. Autorité du chef de village	18
2.1.2. Imam	18
2.1.3. Messenger	18

2.1.4. Conseil du village	18
2.1.5. Clan ou "kabilo"	19
2.5.6. Famille	19
2.2. Structures sociales	19
2.2.1. Société hiérarchisée	19
2.2.2. Division social du travail et rôle de la femme	20
2.2.3. Mariage	21
2.2.3.1. Rôle du "sognaro"	21
2.2.3.2. Acte de fiançailles	21
2.2.3.3. dot	21
2.2.3.4. Rôle du prétendant	22
2.2.3.5. Célébration du mariage	22
2.2.3.6. Femme et le bétail	22
2.3. Organisation socio économique	22
2.3.1. Groupement féminin	22
2.3.2. Coopérative villageoise	23
2.3.3. Association de travail collectif	23
2.3.3.1. Associations à l'échelle du village	23
2.3.3.2. Petites associations	24
2.3.3.3. Utilisation des revenus des associations	25
2.3.4. Groupement des Producteurs Cotonnier	26
2.4. Structures d'encadrement	26
2.5. Structure politique moderne	27
Conclusion partielle	27

---

**DEUXIEME PARTIE :**  
**Gestion du terroir villageois et travail paysan**

---

Chapitre 1 : Gestion de l'espace et systèmes de production	29
1.1. Gestion du terroir villageois	29
1.1.1. Régime foncier	29
1.1.2. Structuration de l'espace	30
1.1.2.1. Espace habité	30
1.1.2.2. Espace cultivé	30
1.1.2.3. Espace pâturé	32

1.2. Système de production agricole	32
1.2.1. Rôle des greniers et organisation du travail agricole	32
1.2.1.1. Le « fourouba »	32
1.2.1.2. Le « kamagnagne »	33
1.2.2. Forme de main d'œuvre externe à l'exploitation	34
1.2.2.1. L'entraide	34
1.2.2.2. Travail rémunéré ou "safoubarro"	35
1.2.2.3. « Bitanbarro » ou travail d'un prétendant au future beaux parents	35
1.2.2.4. Travail saisonnier	36
1.2.2.5. Autre forme d'entraide	36
1.2.3. Plan parcellaire	37
1.2.4. Succession culturelle	37
1.2.4.1. Succession culturelle dans le temps	37
1.2.4.2. Succession culturelle dans l'espace	38
1.3. Système d'élevage	38
1.3.1. Espèces bovines	38
1.3.1.1. le troupeau et son espace	40
1.3.1.2. Commercialisation du bétail et produits dérivés	41
1.3.1.3. Problèmes du bétail	41
1.3.2. Petits ruminants	42
1.3.3. Animaux de trait	42
1.3.4. Intégration agriculture- élevage	42
Chapitre 2 : Travail paysan et gestion de la production	44
2.1. Travail paysan	44
2.1.1. Définition de concepts	44
2.1.2. Travail agricole	44
2.1.2.1. Répartition mensuelle du travail agricole	44
2.1.2.2. Opérations de sarclage et récolte	45
2.1.2.3. Main d'œuvre externe	45
2.1.2.4. Travail agricole féminin	46
2.1.2.5. Utilisation du matériel agricole	47
2.1.2.6. Superficie moyenne par actif agricole	47
2.1.2.7. Nombre de jours de travail agricole	48
2.1.2.8. Nombre de jours d'activité réelle agricole	49
2.1.2.9. Calendrier agricole	51
2.1.3. Stratégies paysannes face à la culture du cotonnier	51

2.1.4. Autres activités	54
2.1.4.1. Activités de contre saison	54
2.1.4.2. Activités complémentaires	55
2.2. Gestion de la production et usure paysanne	55
2.2.1. Consommation mensuelle et déficit céréalier	55
2.2.2. Usure paysanne et taux d'intérêt	56
2.2.3. Bilan et gestion de la production	56
Conclusion partielle	57
Conclusion générale	58
Bibliographie	60
Liste des cartes	61
Liste des tableaux	61
Liste des graphiques	62
Liste des figures	62
Liste des croquis	62
Liste des photos	62
Annexes	63
Table des matières	65

..... /.....